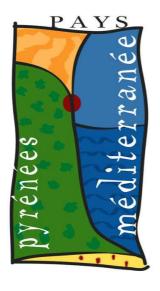
Pays Pyrénées-Méditerranée

TOME I

Un territoire en action vers la mise en œuvre d'une :« Stratégie territoriale de développement durable»

BILAN

AGENDA 21 Local 2014-2020



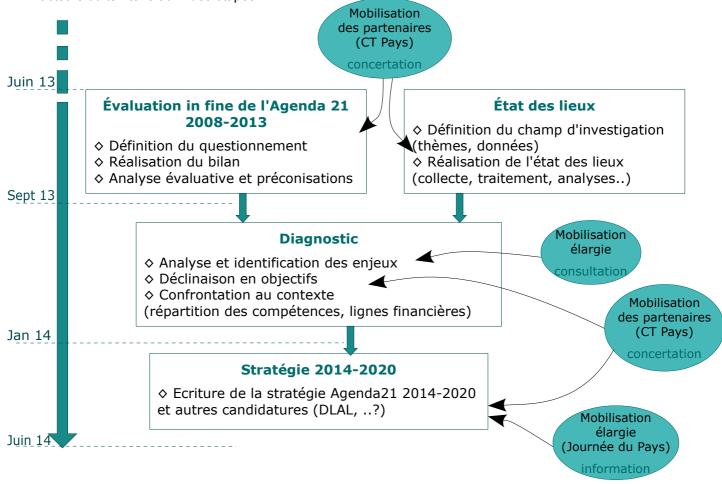


Pays Pyrénées-Méditerranée



Note Liminaire

Le présent dossier est le fruit d'un travail collectif de l'ensemble des membres de l'équipe du Pays Pyrénées-Méditerranée, selon une méthodologie définie en amont et prévoyant divers degrés de participation des acteurs du territoire au fil des étapes :



Ce tome 1 retranscrit le bilan 2008-2013 accompagné, lorsque cela a été possible, de son analyse évaluative, établie à partir du questionnement suivant :

Quatre questions principales:

- 1/ Quelles sont les réussites et difficultés qui ont été rencontrées dans la mise en œuvre des démarches territoriales intégrées (Leader, FEP) ?
- 2/ L'Agenda 21 a-t-il répondu aux objectifs qu'il s'était fixé ?
- 3/ Quelles modalités a-t-on mises en œuvre pour impulser la participation de la population à la définition du projet de territoire et avec quel résultat ?
- 4/ Le Pays a-t-il apporté une plus-value en termes de transversalité sur les actions menées sur le territoire ?

Trois questions secondaires:

- 5/ L'Agenda 21 a-t-il permis de répondre aux besoins exprimés par les acteurs (élus, population, ...) ?
- 6/ La gouvernance du PPM a-t-elle permis l'instauration d'un partenariat public / privé ?
- 7/ La structure a-t-elle mis en place des actions pour améliorer son exemplarité et avec quel résultat ? (qualité de la démarche en interne)

Le traitement de ces questions se retrouve au fil du texte, et la synthèse de la réflexion évaluative est, lorsqu'elle a été formalisée (c'est le cas pour les questions représentées en gras ci-dessus), retranscrite dans un encadré bleu tel que celui-ci.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée d'hier : Bilan 2008-2013

Gouvernance	4
Une gouvernance atypique	4
Organigramme	
Zoom sur le partenariat public-privé	
Participation des acteurs	6
Les chiffres de la mobilisation	6
Les outils de la mobilisation	7
Une expérimentation pour bâtir la stratégie Climat-énergie	8
Des outils pour favoriser la co-construction des projets	9
Des dispositifs pour soutenir le projet	10
Deux outils européens au service du territoire : Leader / Axe 4 du FEP	
Outils de contractualisation	1 1
Projets de coopération transfrontalière	13
Un territoire rural en action, des réussites collectives	15
Axe préalable : Le maintien et le renforcement des outils d'animation, de territoriale et de développement local :	
Axe 1 Stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles	16
Axe 2 : Stratégie territoriale en faveur de l'emploi, de la formation et du dévelo économique	ppement
Axe 3 : Cohésion et Solidarité territoriales	25
Axe 4 : Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement D Tourisme du Pays Pyrénées-Méditerranée	
Un territoire tourné vers une amélioration continue	32
Vers une culture commune de l'évaluation	32
La transversalité des approches	34
Exemplarité de la structure	35

Gouvernance

Une gouvernance atypique

Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée est sur un territoire rural composé de 58 communes dont la structure porteuse est une association loi 1901 créée en 2001 suite à l'approbation de sa charte de développement par l'ensemble des communes et EPCI du territoire.

Selon les statuts de l'association, le **Conseil de Développement Pyrénées Méditerranée, structure porteuse du Pays**, organise la réflexion et élabore, en concertation avec les acteurs locaux, le programme d'action du Pays.

Il est chargé de ses missions premières de Comité de Bassin d'Emploi (1991) et des missions d'un Conseil de développement soit selon la loi relative au Pays (LOADDT¹, 1999), et s'appuie pour cela sur plusieurs instances : Assemblée Générale du Conseil de Développement, Bureau, équipe technique, Comité Technique, Commissions Thématiques.



Notons que cette organisation originale fait du Pays Pyrénées-Méditerranée une **réelle instance de participation** : en effet, lorsque le Conseil de Développement est différent de la structure porteuse du Pays, les décisions relèvent alors de cette dernière. Dans ce type d'organisation, on observe parfois une difficulté pour intégrer les avis du Conseil de Développement dans les décisions du Pays.

L'Assemblée Générale du Pays compte 4 collèges :

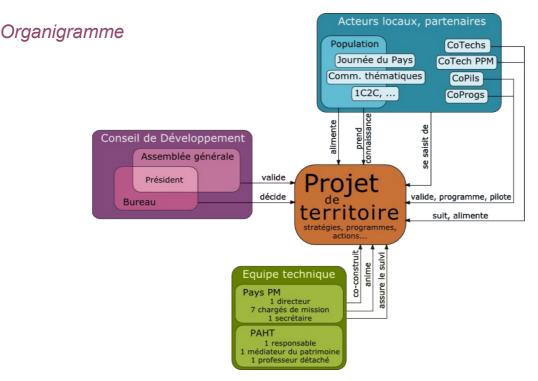
- collège des élus politiques.
- collège socio-économique,
- collège du monde socio-professionnel, associatif, scientifique, culturel et syndical,
- · collège des membre associés en fonction de l'ordre du jour.

De par son caractère **transfrontalier**, le Pays a aussi associé le président du Consell Comarcal de l'Alt Empordà comme membre du 3ème collège.

Ces collèges ont été constitués avec le souci d'une part qu'il y ait davantage de représentants privés que publics, d'autre part que chaque secteur d'activité soit représenté.

Par ailleurs, pour assurer la participation de la population, plusieurs **commissions thématiques** ont été créées fin 2008. Toutes dirigées par le Président, elles se sont vues attribuer un portage spécifique par les membres du Bureau du Pays.

¹ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires.



Cette organisation, composée de plusieurs instances participatives, a pour objectif de partager très largement la mise en œuvre du projet de territoire, d'impliquer, à différents niveaux, les acteurs publics comme les acteurs privés et associatifs.

Zoom sur le partenariat public-privé

Le collège socio-économique est composé de 15 membres dont 6 représentants de l'agriculture, 5 du commerce et de l'industrie et enfin 4 des métiers de l'artisanat. Par ailleurs, les représentants de chacune des chambres consulaires sont membres du comité technique et actifs dans les travaux du Pays.

En ce qui concerne les programmes financiers et le pilotage des actions, les représentants du secteur privé sont sollicités. Dans le cadre des comités de programmation, ils sont membres à part égale des acteurs publics et dans le pilotage de projet comme les Chartes Forestières de Territoire et l'EDEC, notamment, les représentants des professionnels de la branche comme les syndicats professionnels de branche sont associés, comme les représentants des organisations patronales non sectorielles.

Pour autant, dans le cadre d'un auto diagnostic réalisé en 2012 par l'équipe et présenté en bureau du Pays, il est ressorti que malgré cette organisation de la gouvernance et une participation qui reste globalement satisfaisante, les entreprises en direct pouvaient rencontrer des difficultés à trouver leur place et à participer à l'élaboration et au suivi du projet de territoire. L'enjeu pour ce public est de pouvoir s'approprier l'outil Pays dans sa globalité pour ensuite identifier l'intérêt de s'y impliquer. Par ailleurs, le « temps du Pays » n'est pas celui de l'entreprise ; le chef d'entreprise attendant souvent des réponses rapides, adaptées voire individualisées aux questions ou problèmes posées.

La gouvernance du Pays a-t-elle permis l'instauration d'un partenariat public - privé ? (Question évaluative $n^{\circ}6$:)

Malgré une organisation de la gouvernance qui associe largement le secteur privé, les entreprises ont des difficultés à trouver leur place et à participer à l'élaboration et au suivi du projet de territoire.

Le partenariat public-privé, spécificité du Pays, enrichit le dialogue entre les élus de collectivités et les représentants des entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. En revanche, les entreprises « en direct » ne se sentent souvent pas concernées par une démarche dont ils ont du mal à percevoir l'intérêt et dont les rythmes ne sont pas les leurs.

A l'avenir, il s'agirait de faire un effort de pédagogie et d'identifier les modalités de participation les plus adaptées (représentants sollicités, horaires, sujet...) à ce public afin de maintenir et renforcer leur présence.

Participation des acteurs

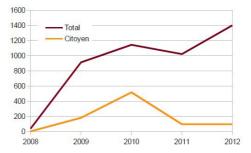
Les chiffres de la mobilisation

Toutes les démarches de concertation, participation, sensibilisation évoquées ici sont traitées comme des « réunions » afin de pouvoir analyser les chiffres de la mobilisation quelque soit le mode de consultation; en réalité on y compte 7 consultations sous un autre format (enquêtes de terrain, etc.) qui représentent 6% des participations (participations intégrées aux chiffres présentés ci-dessous). Les analyses ci-après intègrent les données de 2008 à 2012.

Au total, le Pays a porté l'animation de **364 réunions** sur la période.



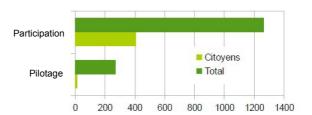
Elles ont permis de mobiliser près de **5600 personnes** dont près de **20% de citoyens** (voir graphique ci-contre).



On distingue ici deux grandes catégories de réunions :

- celles qui visent au pilotage du projet de territoire
- celles qui visent à la participation des acteurs locaux : information, consultation, concertation, coconstruction.

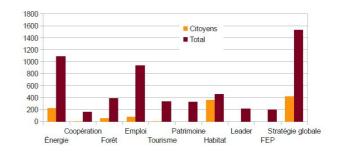
67% des réunions visaient la participation des acteurs du territoire, et avec 95% des mobilisations de citoyens.



On constate dès lors que les instances dites de participation mobilisent une part significative de citoyens, par opposition aux instances de pilotage.

Si l'on examine la mobilisation des acteurs en fonction des thématiques abordées, on constate que c'est la stratégie globale, comparée aux stratégies thématiques, qui a su mobiliser le plus, ce qui reflète la volonté d'affirmation du caractère transversal des actions menées sur le territoire.

On constate également que les participations citoyennes sont plus accrues lorsqu'une stratégie thématique se bâtit que lorsqu'elle est mise en œuvre - c'est pourquoi les catégories Énergie et



Habitat présentent un niveau plus élevé de participations citoyennes (élaboration du Plan Climat Energie Territorial et du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages sur la période).

Des progrès collectifs

La dynamique de mise en œuvre de nouvelles pratiques de développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 par le Pays ainsi que le contexte réglementaire et institutionnel qui œuvre dans le même sens, impactent très positivement les collectivités du territoire.

Premier territoire reconnu Agenda 21 en 2008 sur le département, le Pays a su insuffler l'ambition de la reconnaissance dans un premier temps aux communes puis aux communautés de communes.

A ce jour, on compte 1 commune ayant obtenu la reconnaissance en 2010, et 7 autres communes ayant délibéré dans ce sens. Par ailleurs, 3 des 5 communautés de communes ont aussi délibéré et l'une d'entre elles élabore actuellement sa stratégie dans la perspective d'être candidate à la reconnaissance en 2014.

La commune de Sorède est la première sur le territoire dont le projet a été reconnu. La CC des Aspres pourrait bien être en 2014, la première CC de la Région à obtenir cette reconnaissance.





Les outils de la mobilisation



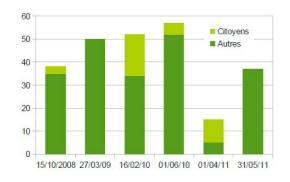
La création des **commissions thématiques** a été la première valeur ajoutée apportée par la reconnaissance au titre des Agendas 21 de la stratégie du Pays.

En effet, elles ont été créées pour adapter les pratiques de concertation territoriale aux recommandations du ministère suite à l'obtention de la reconnaissance de la démarche en tant qu'Agenda 21 en octobre 2008.

Elles portent sur les thématiques suivantes : développement rural, transfrontalier, développement économique - Emploi - Formation, NTIC - EPN, énergie - écologie, tourisme - patrimoine).

Ces commissions, pilotées par les élus, devaient **se réunir 1 fois par an**, autour de contenus définis en fonction des actualités de la thématique. Leur **objectif** était :

- de **présenter les travaux** du Pays aux acteurs locaux (ces réunions étaient dimensionnées pour être adaptées au grand public) et favoriser les **échanges sur les priorités** à retenir.
- de faire remonter des besoins et alimentaient ainsi les réflexions stratégiques portées sur le territoire.



Depuis 2008, seulement deux commissions ont été programmées régulièrement (celle sur l'énergie et celle sur le tourisme).

6 commissions ont ainsi été proposées, elles représentent 21% des moments lors desquels la population était invitée à prendre connaissance et participer à la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Pour autant, la participation citoyenne observée dans ce cadre n'est pas significative. Pour la prochaine période, une nouvelle organisation de la gouvernance pourra être proposée de manière à rendre ces moments plus lisibles et visibles et ainsi mieux mobiliser la population.

En parallèle, le Pays dispose de plusieurs outils de communication tels que :

- La lettre d'information, créée en 2007, qui est rédigée en interne et 12 numéros ont été produits au total.
- •Le site Internet, renouvelé en 2008 et qui demande aujourd'hui à être repensé.
- •Les "Journées du Pays" organisées en 2007 et 2009. Ainsi par exemple, suite à la reconnaissance du territoire au titre de l'Agenda 21, une **Journée du Pays** a été organisée en 2009, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, **sur le thème de l'Agenda 21** pour présenter le processus aux acteurs locaux et échanger lors d'ateliers thématiques sur les tenants et aboutissants de la démarche.

Cela étant, inscrite dans une **démarche d'amélioration continue**, l'équipe du Pays s'est questionnée sur la portée de ces outils dans la mesure où leur diffusion restait, malgré les efforts consentis, sensiblement restreinte aux partenaires locaux (techniciens, élus, associations locales) tandis que l'enjeu était d'arriver à toucher l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment ses habitants.

Dans ce cadre, différents outils ont été expérimentés (cf. ci-après).

Une expérimentation pour bâtir la stratégie Climat-énergie

Au moment d'élaborer son Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), le Pays a souhaité expérimenter une nouvelle méthode de concertation dont l'objet était de pouvoir mobiliser les habitants du territoire et les acteurs locaux afin d'inciter à la co-construction du projet.

Plusieurs éléments de constat ont guidé cette réflexion :

- La communication de grande envergure n'étant pas à la portée (financière) du Pays, les efforts consentis dans ce sens ne portaient pas souvent les fruits escomptés.
- Les habitants « étrangers » à la démarche sont souvent peu impliqués dans le monde associatif (en lien avec le sujet), et représentent une grande majorité de la population.
- Les sujets abordés sont souvent considérés comme complexes et techniques par les personnes ciblées.
- Un bourg de grande taille ne présage pas forcément d'une grande mobilisation.

Plusieurs enjeux découlaient de ces constats :

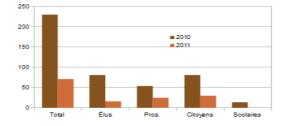
- Le format des actions proposées devait être attractif.
- La communication devait pouvoir s'appuyer sur les réseaux locaux.
- Les sujets devaient être abordés de manière concrète, pédagogique et conviviale.

Le parti pris a été d'identifier le réseau local permettant à la fois :

- D'assurer un ancrage territorial dans les villages et donc être proche de la population.
- De communiquer de manière aisée auprès de cette population
- D'assurer le caractère convivial de l'action tout en respectant la philosophie (promotion du territoire, des produits locaux, maintien des commerces de proximité et de services dans les espaces ruraux...).

Cette réflexion a amené à proposer des soirées-débat-apéro thématiques s'appuyant sur le réseau des Bistrots de Pays du territoire, et donc au cœur des villages, pendant lesquelles des acteurs locaux (élus, associations, entreprises) bénéficiant d'une expérience particulière (expertise, expérience, bonne pratique) étaient invités à témoigner. Ces soirées, traitant d'axes de réflexion du PCET traduits et traités de manière à ce qu'ils « parlent » aux habitants, étaient ponctuées de supports vidéo pédagogiques et ludiques.





Ce sont ainsi 5 soirées qui ont été organisées en 2010 et en 2011, sur des sujets différents.

En 2010, ces soirées ont donné lieu à la **rédaction d'un livre blanc** dont les contenus ont alimenté la réflexion d'élaboration du PCET.

Elles ont permis de mobiliser un peu plus de 300 participants dont 37% de citoyens.

Dans ce cadre, les citoyens étaient donc la catégorie la plus représentée, devant les élus, les professionnels et les scolaires.

Des outils pour favoriser la co-construction des projets

La formation-développement pour définir un projet collectif

La formation-développement est un outil qui a été expérimenté pour arriver à amener les acteurs à coconstruire une stratégie à une échelle infra-territoriale.

Proposée en 2009 dans le cadre de la réflexion sur le Schéma Territorial de la Culture et en 2011 dans celui de la mise en œuvre du Contrat de Pôle Pyrénéen Canigou, cette formule présente de sérieux atouts en matière de travail en commun.

Accompagnés par un animateur ou consultant extérieur et se réunissant régulièrement, tout en ayant un objectif identifié dès le départ, les acteurs locaux engagés dans la démarche échangent leurs points de vue et partagent des constats sur des sujets complexes afin de créer une culture commune dans une perspective de réflexion stratégique partagée.

L'enquête à grande échelle pour établir un diagnostic partagé

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du Schéma Territorial de l'Habitat des Paysages, un questionnaire a été largement diffusé en mobilisant les communes du territoire. Plusieurs réunions techniques ont été proposées aux élus locaux de manière à partager les constats liés à ces sujets. Ce sont ainsi 62 élus, 94 techniciens, plus de 200 habitants, qui ont répondu présents et ont contribué à la construction de ce diagnostic.

Le « séminaire des experts » pour rédiger ensemble la stratégie



Atelier n°3: « L'Habitat » (09 février 2011)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial, en 2011, le Pays a expérimenté une nouvelle méthode de concertation des partenaires techniques et experts du territoire.

L'idée était de favoriser une meilleure appropriation des enjeux et objectifs de cette stratégie tout en identifiant les actions potentiellement réalisables.

Ainsi, 6 ateliers thématiques, d'une durée d'une demi-journée chacun ont été organisés et animés par le Pays. L'idée était de travailler sur la base d'éléments de diagnostic sur chaque sujet en utilisant la technique du Metaplan®.

Cette pratique n'avait jamais été exploitée pour travailler sur une stratégie sur le territoire et sa pertinence a été relevée. Ces ateliers rassemblés dans le cadre d'un "Séminaire des experts du territoire" ont associé près de **100** participants au total et toujours une petite part de représentants de citoyens.

Quelles modalités a-t-on mises en œuvre pour impulser la participation de la population à la définition du projet de territoire et avec quel résultat ? (Question évaluative n°3)

Depuis 2008 on compte 5600 participations dont 42% visaient le pilotage de stratégies, 6 rencontres en moyenne par mois et 15 participants en moyenne par rencontre.

Les rencontres à vocation d'information, consultation, concertation réunissent 58% des participations totales et 95% des participations citovennes alors qu'elles concernent un cinquième des rencontres.

Elles mobilisent 3 fois plus de participants que les réunions au caractère décisionnel.

On a une mobilisation globale satisfaisante, et les rencontres à vocation d'information, consultation, concertation permettent d'assurer une grande part des participations.

Cependant, les citoyens n'interviennent qu'à hauteur de 2% aux côtés des autres acteurs du territoire dans le pilotage des stratégies territoriales.

A l'avenir, afin de mieux associer les citoyens aux instances décisionnelles, des référents de citoyens pourront être identifiés et intégrés aux listes des membres des comités de pilotage.

Il s'agirait aussi d'être toujours en quête d'idées et d'expérimenter constamment de nouveaux leviers pour mobiliser encore plus efficacement l'ensemble des publics cibles.

Des dispositifs pour soutenir le projet

Deux outils européens au service du territoire : Leader / Axe 4 du FEP

Depuis son lancement en 1991, le programme d'Initiative communautaire Leader s'emploie à offrir aux communautés rurales de l'UE une méthode pour associer des partenaires locaux au pilotage du développement futur de leurs zones. L'approche Leader repose sur le principe selon lequel la diversité des zones rurales européennes est telle que les stratégies de développement seront plus efficaces et efficientes si elles sont élaborées et mises en œuvre à l'échelon local, par des acteurs locaux aidés par des procédures claires et transparentes, par les administrations publiques pertinentes et bénéficiant du soutien technique requis pour le transfert des bonnes pratiques. Les sept caractéristiques principales suivantes résument l'approche Leader : partenariats public-privé locaux ou «groupes d'action locale», stratégies territoriales de développement local, élaboration et mise en œuvre ascendantes de ces stratégies locales, actions intégrées et multisectorielles, innovation, mise en réseau et coopération.

L'Axe 4 du FEP lancé en 2008, s'apparente beaucoup à l'approche territoriale du programme Leader, programme dont les principes clés constituent la base de l'Axe 4 appliqué aux zones de pêche européennes. Ce programme tente de dépasser la simple lutte contre les conséquences économiques, sociales et environnementales à court terme de l'épuisement des stocks halieutiques. Il entend permettre aux communautés de pêcheurs de créer des sources de revenus nouvelles et durables et d'améliorer leur qualité de vie.

LEADER: axe 4 du FEADER

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été retenu sur la **période 2007-2013** pour la mise en œuvre d'un programme Leader sur la thématique **« Valorisation économique des ressources patrimoniales »**.

Cette priorité ciblée se décline en plusieurs axes :

- -Axe 1 : Conforter et enrichir l'offre existante du territoire
- -Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire pour augmenter la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps
- -Axe 3 : Améliorer la connaissance, former et mettre en réseau les acteurs du territoire
- -Axe 4 : Communiquer, promouvoir et commercialiser : e-tourisme

A ce jour, le Gal Pays Pyrénées-Méditerranée, qui gère ce programme, a soutenu une centaine de projets pour un montant de près de **2 millions d'euros de FEADER**.

La gouvernance est assurée par un comité de programmation composé à 55 % d'acteurs privés (chefs d'entreprises, présidents d'association en rapport avec la thématique) et pour le reste des représentants de la sphère publique (élus du territoire et représentants de structures publiques). Cet organe de décision, est soumis à la règle du double quorum qui impose à minima la présence de la moitié des membres, et sur les présents, une majorité d'acteurs privés.

L'axe 4 du FEP

Avec la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP) mise en place à partir de 2007 et la création d'un programme Européen visant le **développement durable des zones côtières dépendantes de la pêche**, les élus du Conseil de Développement ont vu l'opportunité de mobiliser et de soutenir le secteur de la pêche dans le respect des objectifs de l'Agenda 21.

Les activités de pêche, véritables marqueurs identitaires de la zone, sont aujourd'hui confrontées à différentes problématiques complexes intégrant une multiplicité d'acteurs. L'amenuisement des ressources halieutiques en est la principale. Face à ce constat et conscients que ces activités doivent être maintenues pour des raisons économiques, sociales et environnementales mais également touristiques et patrimoniales, les acteurs privés et publics du territoire ont compris qu'une gestion concertée entre les différents secteurs, était aujourd'hui indispensable. Il s'agit là de prendre en considération l'ensemble des aspects liés à la préservation et au développement durable dans un contexte de crise économique forte qui touche les activités maritimes et notamment la pêche dont les produits sont à valoriser et l'économie à soutenir.

L'axe 4 donne l'opportunité de financer des projets permettant d'adapter le secteur de la pêche à des changements globaux, pour cela le groupe FEP dispose d'une enveloppe de 600 000 euros de Fonds

Européen et de 80 750 euros de Fonds d'Etat.

La stratégie de développement local proposée par le groupe FEP du Pays Pyrénées-Méditerranée vise les objectifs suivants :

- 1- Soutenir la recherche et le développement pour assurer le maintien, le développement et favoriser l'accessibilité de la ressource halieutique
- 2- Favoriser les circuits courts de commercialisation et conforter l'attractivité de la zone
- 3- Accompagner les professionnels de la mer dans une mutation économique et écologique forte

Sa gouvernance est structurée autour d'un comité de programmation et d'un comité technique, dont les compositions et modalités de prise de décision <u>se doivent</u> d'être **représentatives** des acteurs locaux et **équilibrées** s'agissant du partenariat public-privé. Ainsi, le comité de programmation composé de **39 membres**, comprend **13 représentants publics** et **26 représentants privés**, parmi lesquels **22 représentants** de la filière pêche. Afin d'assurer une bonne représentativité de la filière dans les prises de décisions, la validé de celles-ci est soumise à un triple quorum prenant en compte la participation générale, celle des représentants privés et des représentants de la filière.

Quelles sont les réussites et difficultés qui ont été rencontrées dans la mise en œuvre des démarches territoriales intégrées (Leader, FEP) ? (Question évaluative $n^{\circ}1$)

Le programme LEADER est un succès : fin 2013, avec 1 758 756 d'euros de projets programmés, on consomme 99,3% de l'enveloppe initiale, et ces bons résultats ont permis d'obtenir deux dotations complémentaires pour un montant total de 273 250 euros.

La mise en œuvre de l'axe 4 du FEP connaît plus de difficultés au regard des taux de programmation et de consommation des crédits. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène, outre un périmètre géographique, un champ d'action thématique et un public cible (les pêcheurs) plus restreints ainsi qu'une durée plus courte de deux ans :

- Le besoin de conforter l'existence d'une culture du développement local sur le secteur de la pêche et la concurrence qui pourrait se développer au regard des potentialités locales.
- Le recul dont bénéficie le territoire sur Leader qui était déjà GAL sur la période 2000-2006. En revanche c'est une première pour l'Axe 4 du FEP à la fois pour le territoire et pour l'Europe.

Plus globalement, les difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre de ces démarches sont de deux ordres :

- la complexité et la lourdeur administratives ;
- la mobilisation des acteurs dans la durée.

A l'avenir, il conviendra de toujours être très attentifs à faire tendre vers un allégement au maximum des démarches et dispositifs lors des négociations en amont. Un renforcement de l'ingénierie pour faciliter les démarches des porteurs de projets sera également à considérer.

Concernant la mobilisation des acteurs, il serait intéressant d'expérimenter des formats plus attractifs lors des Comités de Programmation (supports vidéo, vote numérique..)

Outils de contractualisation

Contrat de Pays

La signature du Contrat de Pays, entre le Pays, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général en 2007, reconnaissait localement le rôle du territoire dans sa mission d'impulsion et d'émergence des projets au regard d'une stratégie bâtie de manière ascendante.

En 2010, avec la remise en cause de cet outil de contractualisation territorial, le Pays a été confronté à de nombreuses difficultés liées notamment aux modalités administratives permettant de porter à la connaissance des instances locales de financements, la nature des opérations locales et de les intégrer aux orientations budgétaires.

La conséquence de cette évolution institutionnelle majeure fut que certaines opérations ne purent plus être soutenues. En effet, les négociations portaient sur les lignes budgétaires classiques des financeurs et plus

sur le cadre stratégique territorial, qui ne faisait donc plus l'objet de la contractualisation.

L'arrêt de la contractualisation fragilise la mise en œuvre de la stratégie de territoire dans son caractère transversal et innovant. De fait, la démarche ascendante portée par le Pays rencontre plus de difficultés à être valorisée.

Pour autant, chaque année le Pays fait remonter les projets du territoire au Conseil Général dans le cadre de l'élaboration des orientations budgétaires des années suivantes. Cette remontée fait aussi l'objet d'une réunion de présentation et d'échanges avec les différents services du Conseil Général.

Contrat de Pôle

Le pôle touristique pyrénéen est un **outil de mise en œuvre de la politique de développement et d'aménagement touristique du massif des Pyrénées** issue du schéma de massif, menée par l'Etat au travers du Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées.

Les pôles s'inscrivent dans des territoires touristiques, situés en zone de massif organisés autour de thématiques touristiques fortes ou de sites d'accueil (stations) mettant en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire :

- les sports d'hiver,
- le tourisme vert, estival ou patrimonial,
- le thermalisme/thermoludisme.

En 2009, les trois structures porteuses locales du Pôle Touristique Pyrénéen Canigó, à savoir les Pays Pyrénées-Méditerranée, Terres Romanes en Pays Catalan et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site ont été cosignataires d'une convention ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département pour la mobilisation des Fonds Européen et d'Etat au titre de la **Convention Interrégionale de massif des Pyrénées**.

La stratégie du Pôle Touristique Pyrénéen du Canigó construite dans le cadre d'une grande concertation des acteurs locaux repose sur une organisation de l'offre de tourisme définie autour de l'image emblématique et pyrénéenne du Canigó. Un fil conducteur de cette démarche s'organise autour du réseau de sentiers des Rondes du Canigó et leurs ramifications (GR, Tour du Canigó, Tour des réserves, PR...).

En matière d'animation et de gouvernance, les structures porteuses ont souhaité s'appuyer sur les Pays Pyrénées-Méditerranée et Terres Romanes en Pays Catalan, dont le fondement est justement d'animer les acteurs locaux pour faire de la cohérence territoriale et de les accompagner dans la mise en œuvre des actions en assurant un rôle d'interface entre le territoire et les partenaires techniques et financiers.

Les Pôles d'Excellence Rurale

Le 23 juin 2006, la candidature du Pays Pyrénées-Méditerranée a été retenue par l'Etat au titre des Pôles d'excellence rurale pour le projet intitulé : "Destination Pyrénées-Méditerranée : la construction d'une offre touristique innovante et valorisante pour le territoire". Ce dispositif a ainsi permis :

- La réhabilitation du Mas Reigt pour la création d'une vitrine du terroir sur la Côte Vermeille,
- La création du site VTT labellisé FFC en Haut-Vallespir,
- La création d'un centre d'interprétation du massif des Albères,
- La création d'un centre d'interprétation du Vallespir,
- L'élaboration d'une solution informatique de gestion touristique du territoire.

En février 2010, le Pays Pyrénées-Méditerranée a candidaté au second appel à projet des Pôles d'Excellence Rurale pour le projet de « Réhabilitation de l'ancien hôpital thermal des armées d'Amélie-les-Bains ». Ce projet ambitieux de développement durable de la vallée au travers de la valorisation économique de la ressource en eau thermale, n'a pas été retenu. Les quatre opérations du projet :

- La création d'une résidence de tourisme.
- La valorisation économique de la ressource en eaux thermales,
- La création d'un centre thermoludique,
- Les espaces publics attenants au centre thermo-ludique.

Ce projet n'est cependant pas resté sans suite - ces opérations ont toutes pu démarrer grâce à la mobilisation de sources de financement différentes.

Projets de coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière, un axe fort de développement du Pays

La coopération transfrontalière répond à un réel besoin pour les habitants des zones frontalières, mais l'instant qui sépare le moment des premiers contacts et la réalisation des projets communs est parfois long.

Cependant, les obstacles, le plus souvent liés aux différences institutionnelles et aux dissymétries de compétences, sont plus facilement surmontés quand les projets émergent localement à travers des groupes de travail rassemblant tous les acteurs socio-économiques de la zone et qui permettent à la société civile de participer pleinement à l'élaboration du projet; et c'est là que le Pays apporte sa plus-value.

Historique et mise en place

Le Pays Pyrénées-Méditerranée est une plate-forme d'animation pour la coopération transfrontalière : lors du lancement de la démarche de constitution du Pays en 1998, une importante concertation a été organisée avec les acteurs locaux de part et d'autre de la frontière. Des commissions thématiques ont permis de faire émerger plusieurs projets de coopération transfrontalière qui ont mobilisé sur notre espace transfrontalier plus d'une vingtaine de partenaires pour un montant global d'environ 2 980 000 euros dont 1 490 000 euros de FEDER dans le cadre des programmes INTERREG.

2008 – 2013 : de la Coopération au développement transfrontalier

Sur la période, le Pays est impliqué dans **deux projets INTERREG IV A** dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2007-2013 (POCTEFA). L'un en tant que chef de file --L'atelier Transfrontalier de l'Eau II - et l'autre en tant que partenaire - Enllaç.

L'Atelier transfrontalier de l'Eau II - ATEII

Durée : 3 ans + 1 an de prolongation	Du 15/01/2009	Au 15/01/2013
Budget total	687 450 €	Dont 448 842 € de FEDER (65%)
Chef de file	Pays Pyrénées-Méditerranée	57 450 €
Partenaires	Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement (SIGA) du Tech	260 000 €
	Consorci Alba Ter	370 000 €

Ce projet est rattaché à l'axe prioritaire 2 du POCTEFA : Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable - Protéger et gérer les ressources environnementales.

Il est porté par trois partenaires : le Pays Pyrénées-Méditerranée, structure de développement, et deux structures intercommunales de gestion et d'aménagement des fleuves, le SIGA du Tech et le Consorci Alba-Ter. Situées de part et d'autre de la frontière ces deux structures de gestion interviennent sur leur bassin versant respectif qui sont contiguës, du fait de la naissance des deux fleuves dans le même massif. Ils partagent des problématiques communes : la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'aménagement de cours d'eau méditerranéens.

Ce projet s'inscrit dans la continuité et renforce les travaux initiés lors d'une première phase qui a fait l'objet d'un projet sur la précédente période (l'Atelier Transfrontalier de l'Eau, INTERREG III A). A travers le transfert méthodologique et les échanges de connaissances ou la réalisation d'actions conjointes, les opérations sont des projets techniques et des réalisations démonstratives, à destination des acteurs des deux côtés de la frontière, sur des problématiques communes concernant la gestion de l'eau dans un contexte méditerranéen.

L'originalité de cette deuxième phase réside dans un axe du projet totalement dédié à la valorisation du patrimoine culturel lié à l'eau. Pour le Pays , cet axe est intimement lié au travail visant la création du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées catalanes du Tech et du Ter (PAHT). Notons que cette opération particulière est un succès : en effet, le PAHT, qui réunit, aux sources du Tech et du Ter, le Vallespir et la Vall de Camprodon, a été labellisé en 2010 par le ministère de la Culture, et fonctionne à présent de façon semi-autonome en l'attente de la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale adhoc.

Enllaç : Aménagement, animation et mise en tourisme d'une boucle cyclable transfrontalière de 351 km (cf. aussi l'axe 4)

Durée : 3 ans	Du 01/04/2010	Au 31/03/2013
Budget total	1 654 775 €	Dont 1 075 604 € de FEDER (65%)
Chef de file	Consorci Vies Verdes	947 975 €
Partenaires	Conseil Général des Pyrénées-Orientales	651 811 €
	Pays Pyrénées-Méditerranée	54 989 €

Un bref historique:

- Novembre 2004 : le Pays réalise une étude de faisabilité d'un itinéraire cyclable, la Voie Verte en Pyrénées-Méditerranée.
- 5 Mai 2006 à Sant Joan de les Abadesses : journée d'échange pour la future interconnexion des Voies vertes Catalogne Nord / Catalogne Sud
- Février 2008 : reprise de contact avec le Consorci Vies Verdes et décision de monter le projet transfrontalier
- Printemps 2009 : le Conseil Général accepte de prendre la maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'un projet structurant car il crée un maillage territorial de mode de circulation doux de part et d'autre de la frontière qui va permettre, au-delà d'une offre touristique originale, de développer de nouvelles formes d'économie durable dans des territoires fragiles, de recréer le lien social entre les villages et de réactiver le bassin de vie transfrontalier.

Par ailleurs, il s'articule avec de nombreux autres projets : valorisation de sites patrimoniaux (Panissars), aménagements annexes, sites paysagers, schémas intercommunaux de déplacements doux, intermodalité, ATE II (itinéraire le long de la Vallée du Tech), PAHT (connexion avec la Vall de Camprodon via le Col d'Ares)...

Le Pays n'ayant pas de compétence en matière d'aménagement de voirie, il ne porte pas la responsabilité de la construction des voies cyclables ; cependant, son rôle au sein du projet est essentiel à plusieurs niveaux :

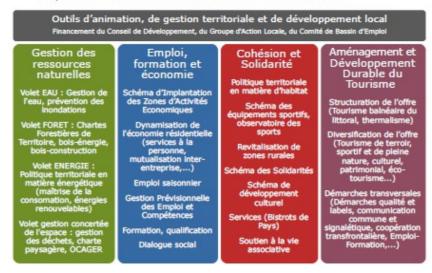
- connaissant les besoins du territoire, son travail d'animation est en mesure de fédérer les acteurs autour du projet et le valoriser (cf. action sur l'accompagnement pour la mise en synergie de l'entretien de l'itinéraire)
- il est garant de la cohésion transfrontalière de ce projet, en apportant son expérience en termes de gestion et de développement de projets de territoire transfrontalier.
- il a aussi un rôle de mise en cohérence et en synergie des autres projets sur le territoire en lien avec Enllaç évoqués plus haut.

De nouvelles perspectives

Notons également l'articulation de l'itinéraire cyclable du territoire avec la voie Eurovélo 8 - ce label est très important et reconnu au niveau européen - reliant Athènes et Cadix. Elle emprunte la véloroute voie verte Argelès / Le Boulou, puis le tronçon transfrontalier Pirinexus, de Maureillas à La Junquera. Un projet transnational, rassemblant plus de 10 partenaires (dont le Pays Pyrénées-Méditerranée) de Grèce, Chypre Italie, France, Espagne et des organismes spécialisés dans la promotion du vélo au niveau européen, a été déposé en juillet 2013. Si il est accepté, il devrait démarrer en mars 2014.

Un territoire rural en action, des réussites collectives

La stratégie territoriale du Pays Pyrénées-Méditerranée repose sur cinq orientations jugées prioritaires par les acteurs locaux, et respectant scrupuleusement les fondamentaux de la Charte de Territoire :



Dans le cadre de chacun de ces axes, les actions menées et présentées ci-dessous présentent des intérêts plus ou moins marqués au regard des finalités et éléments de démarche du développement durable.

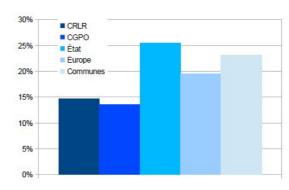
Une référence aux finalités concernées sera proposée par un signalement respectant la légende suivante :

Lutte Contre le Changement Climatique	CC	Concertation	C
Préservation de la Biodiversité	Bio	Gouvernance	G
Épanouissement de tous les êtres humains	Ер	Prospective	P
Cohésion et Solidarité entre les générations	Sol	Transversalité	T
Consommation et production responsables	Prod	Evaluation	E

Axe préalable : Le maintien et le renforcement des outils d'animation, de gestion territoriale et de développement local :

Les actions liées à la mise en œuvre de la stratégie du Pays s'appuient sur des outils financiers tels que :

- Le contrat de Pays: les financements liés au fonctionnement du Pays et attribués par le Conseil Général 66 ont été maintenus tandis que le Conseil Régional s'est désengagé progressivement de 2010 à 2012, pour un désengagement total en 2013.
- Le Fonds Leader: 1,77 M€ ont été mobilisés sur la période 2007-2013 et complétés par une dotation complémentaire de 173 250 € en 2012.
- L'Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche :
 600 000 € ont été mobilisés sur la période 2007-2013 et 80 750 € du MEDDE.



Répartition des financements de l'animation de 2008 à 2013

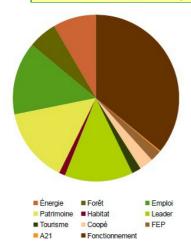
D'autres dispositifs ont permis de soutenir l'outil d'animation territorial tels que par exemple :

- Pour l'Europe : la mesure 341-A du FEADER au titre de l'animation des Chartes Forestières de Territoire (CFT) et les deux projets de coopération (ATE II et Enllaç)
- Pour l'État : l'EDEC, le PCET, le Pôle Canigou

Au global, les financements locaux sont quasi équilibrés avec ceux provenant de l'Europe et de l'État dans le volume financier mobilisé pour assurer le maintien et le renforcement des outils d'animation, de gestion territoriale et de développement durable.

Avec le Conseil Général, le Conseil Régional et les cotisations des communes du territoire, **51%** des besoins sont couverts. Les Conseils Général et Régional ont abondé au fonctionnement du Pays pendant la période dans le cadre du Contrat de Pays dans un premier temps puis de la mise en œuvre d'actions spécifiques. La cotisation des communes représente en moyenne sur la période 23%, ce qui couvre à minima notre obligation d'autofinancement.

Cependant, cette moyenne ne se retrouve pas sur la tendance 2012 et 2013 malgré les efforts de recherche de financement sur divers programmes notamment par l'impact du désengagement de la région. L'enjeu pour les années à venir est donc de trouver les moyens de pallier ce désengagement et l'annonce de raréfaction des fonds publics en particulier pour l'animation territoriale.



Au delà du fonctionnement de la structure, le Pays et le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier(dont le Pays assure le soutien administratif), portent la maîtrise d'ouvrage d'opérations qui nécessitent la mutualisation de moyens que ces deux territoires de projets sont les seuls à pouvoir mener (édition d'outils de communication, mise en œuvre des opérations groupées de Conseil en Orientation Énergétique...).

Le Pays et le PAHT portent ces opérations financièrement et mobilisent des subventions pour leur réalisation; certaines sont autofinancées par le PPM et le PAHT, d'autres appellent une contribution complémentaire des bénéficiaires directs publics ou privés.

Le graphique ci-contre montre la répartition des financements mobilisés à la fois pour le fonctionnement et pour la mise en œuvre de ces opérations au regard des différentes stratégies et outils dont il a disposé pendant la période.

Axe 1 Stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles

Volet Eau

Le développement et/ou la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes contractuels ont contribué à l'atteinte des objectifs de cet axe.

On notera en ce sens, que le Contrat de Rivière 2001-2008 en attente de reconduction a permis, au-delà de nombreuses opérations, l'initiation d'un projet de **SAGE** sur le territoire Tech Albères.

D'autres programmes plus thématiques et spécialisés ont également permis des avancées significatives en matière de prévention des risques avec le **PAPI** (Programme d'Action de Prévention des Inondations) ou de biodiversité avec le DOCOB (DOCument d'OBjectif) du site **NATURA 2000** les rives du Tech.

Le volet eau de la stratégie Territoriale repose quasi exclusivement sur les actions menées par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech



Des opérations importantes en matière de restauration du fonctionnement physique et écologique des cours d'eau ont également été développées avec des projets ambitieux tels que sur Le Boulou dans le cadre des "Défis de l'AERM&C" (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)..



G

Bio

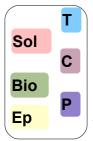
En ce qui concerne la zone **NATURA 2000 du Tech**, la concertation mise en œuvre pour valider les différentes étapes de l'élaboration puis la mise en œuvre du DOCOB a été un succès. Les acteurs se sont mobilisés largement autour de ces travaux.

La concaténation des données eaux et milieux sur le territoire se traduit également dans le projet d'observatoire porté par le SIGA Tech en partenariat avec le Pays et le Consorci Alba Ter dans le cadre d'un **Atelier Transfrontalier de l'Eau** (I et II, cf. la présentation du projet au chapitre « des dispositifs pour soutenir le projet ») qui a également permis de nombreux échanges et transferts de méthodologies entre deux territoires méditerranéens façonnés autour de deux fleuves le Tech et le Ter de part et d'autre des Pyrénées.

Ce programme a également permis de réhabiliter des espaces riverains dégradés, de réaliser des actions d'information/communication autour des thématiques de l'eau et de la biodiversité des milieux aquatiques complétées par un axe sur le **patrimoine culturel** porté par le Pays.

D'autres partenariats et réalisations sur ce thème ont également permis le développement des connaissances et une réflexion prospective de la gestion qualitative et quantitative de la ressource parmi lesquels on citera :

- le suivi qualité mis en place par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et une étude prospective sur les ressources alternatives.
- l'étude VULCAIN (ANR BRGM) sur l'impact du changement climatique sur la ressource.
- une étude en cours sur les volumes prélevables sur le Tech portée par l'AERM&C et la DDTM66 dont les résultats seront remis à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Tech Albères afin qu'une concertation puisse s'établir sur la gestion raisonnée et économe de cette ressource, dans le respect des usages et du fonctionnement des milieux.



Le projet de SAGE Tech Albères et son instance de pilotage, la CLE, dont le Pays est membre au même titre que d'autres intervenants et parties prenantes de l'Agenda 21 tels que le CRPF, le Laboratoire Arago, la Chambre d'Agriculture ou la FDPPMA..., présente l'avantage de regrouper au sein de ses 3 collèges les représentants et acteurs de l'eau. Il s'agit de garantir une approche multipartenariale concertée qui autorisera une institutionnalisation de la démocratie de l'eau sur le territoire.

D'ici 2014, de grands chantiers se poursuivront et/ou se développeront autour de nouvelles thématiques telles que la continuité écologique, la lutte contre les plantes invasives, les contrats de "canal", la réduction de la vulnérabilité du bâti et des activités.

Volet Forêt



Depuis le début de l'année 2011, le Pays a **relancé l'animation** des Chartes Forestières de Territoire (CFT) dont l'objet est la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers.

A ce titre, une **mobilisation forte des partenaires** est observée ainsi que l'émergence de plusieurs actions intégrant de plus en plus les différents objectifs des CFT. Elles bénéficient de facilités pour mobiliser des financements (bonification, secteurs prioritaires). Ces dernières sont portées par une **multitude de porteurs de projets**, publics ou privés, prouvant l'importance de l'animation territoriale et de la concertation. Des actions de communication et de sensibilisation sont également réalisées sur diverses thématiques.

Les acteurs locaux qui ont été fortement impliqués dans l'élaboration des CFT sont : le CRPF, l'IML et le SPF66





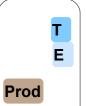


L'aspect multifonctionnel des forêts reste encore mal appréhendé, d'une part parce qu'étant dans une situation économique difficile, cette préoccupation devient prioritaire, d'autre part parce que la plupart des mécanismes financiers restent fléchés sur le thème de la mobilisation du bois.

Cependant, dans notre contexte forestier, les potentialités de mobilisation du bois sont complexes (difficultés liées au relief, possibilité d'accès aux parcelles, faible valorisation des bois, etc...) et progressivement les autres fonctions de la forêt prennent de l'importance d'un point vue de économique, mais aussi social et environnemental (tourisme, biodiversité, etc...).

La concertation est un élément clé du pilotage des CFT d'une part pour que la stratégie forestière du territoire soit commune et appréhendée par l'ensemble des acteurs, et d'autre part, pour que les réflexions et actions menées prennent bien en compte l'ensemble des aspects multifonctionnels de la forêt. Travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la forêt (et pas seulement les acteurs forestiers) permet de garantir une cohérence dans la mise en œuvre des CFT.

Le volet forêt de la stratégie Territoriale repose aussi sur les travaux conduits par un acteur clé de la sensibilisation : l'association IF



P

Bio

En 2012, l'animation dynamique des CFT en lien avec nos partenaires a permis d'avoir plusieurs opportunités pour notre territoire comme :

- L'organisation à Collioure des Rencontres Nationales des CFT (territoire vitrine).
- La participation au groupe de travail national visant la création d'un outil d'évaluation mutualisé à l'échelle de tous les territoires de CFT.
- Le classement prioritaire du massif du Vallespir pour la mobilisation du bois dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (appui financier spécifique) ce qui a permis de mobiliser des crédits spécifiques de l'État et d'impulser la mobilisation de 5000 m3 de bois en 2012 et 7000 sont prévus en 2013.
- La validation de notre candidature à l'appel à projets de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (innovation) ce qui a permis de mobiliser des crédits spécifiques de l'État contribuant à la fois à financer le travail conduit en interne dans le cadre du projet mais aussi des actions emblématiques mises en œuvres par le CRPF et l'association IF.

En parallèle, de nombreuses actions sont issues de l'animation des CFT. Quatre actions portées plus particulièrement par le Pays sont actuellement en cours :

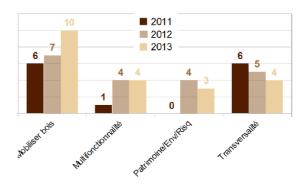


Sol

l'intégration de la biodiversité dans les CFT, faisant suite à la candidature mentionnée plus haut.

 l'étude de l'offre touristique en forêt, ayant émergé suite à l'organisation d'une journée de concertation sur le sujet.





 la rédaction d'une fiche locale à intégrer dans le guide régional CRPF d'exploitation du bois bûche.

Par ailleurs, malgré la volonté politique affichée de conforter l'outil CFT, le manque de moyens accordés pour son animation jusqu'en 2010 (avec l'évolution de la mesure 341-A du FEADER) a été un frein considérable. Aujourd'hui, bien qu'ayant la possibilité de financer l'animation de cet outil de développement local, les montages financiers restent complexes et peu pérennes dans le temps, notamment au regard des évolutions des programmations européennes pour la période 2014-2020.



Dès lors, il est important de souligner que les CFT arrivent en fin de programmation en 2013 et qu'un travail à la fois d'évaluation quantitative et qualitative sera à mener (avec l'aide des outils développés à l'échelle nationale) mais aussi un travail de révision des CFT.



De manière plus générale, le Pays assure aussi toujours une **animation sur le sujet de l'éco-construction qui s'inscrit en transversalité avec le cadre des CFT** de manière à pouvoir favoriser le travail des partenaires locaux qui investissent ce sujet.

Volet Énergie

La mise en œuvre de ce volet s'est articulée autour de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Dès la fin de l'année 2009, le Pays s'est engagé à bâtir sa stratégie territoriale en faveur de la réduction des consommations d'énergies et émissions de Gaz à Effet de Serre. Cette initiative a été soutenue par l'ADEME et le Conseil Régional.



Sol C

L'année 2010 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial partagé. Pour rappel, 5 soirées-débats ainsi qu'une matinée d'échanges ont été proposées, au cours de l'année, pour bâtir ce diagnostic de manière partagée.

C

En 2011, les enjeux stratégiques et les objectifs ont été identifiés et validés. Pour rappel 6 ateliers thématiques (identifiés au regard des éléments émergeant dans le cadre du diagnostic) ont été proposés.

Prod

400 participants ont contribué à déterminer la stratégie qui s'articule autour de plusieurs axes transversaux.

G

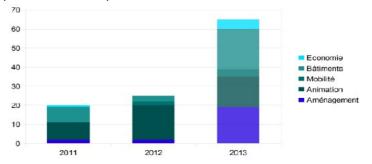
En juin 2011, un comité de pilotage réunissant plus de 40 participants a validé la stratégie et son premier programme d'actions.

CC T

Elle identifie des objectifs à l'échéance de 2020 sur les sujets de l'aménagement, de la sensibilisation, de l'habitat, du développement économique et de la mobilité.

Suite à sa validation, la mise en œuvre du PCET à débuté en septembre 2011 à raison de 35% ETP puis de 33% ETP sur toute l'année 2012.

De nombreuses opérations ont été programmées par les acteurs du territoire sur tous les domaines traités par la stratégie (37 actions en 2011 et 28 actions en 2012 + de nombreuses ambitions pour 2013-2014).



E

Par ailleurs, en 2012 un travail a été mené de manière à bâtir l'outil d'évaluation-suivi de cette stratégie.



Dans la mesure où les défis identifiés dans le cadre de cette stratégie demeurent incontournables pour le territoire, il pourrait être envisagé de doter ce thème d'un cadre financier permettant à la fois d'animer la démarche et de financer les projets qui en sont issus.

L'émergence du PCET a été confortée par la mise en œuvre d'actions de préfiguration telles que le Conseil en Orientation Énergétique (COE).

L'ensemble des communes du territoire ont été sollicitées pour bénéficier de l'outil COE financé à 80% (ADEME, Région LR et CGPO). Il s'agissait alors de réaliser un audit des consommations d'énergies des communes du territoire.

E

En 2011, un bilan a été conduit pour déterminer les suites à donner aux deux premières opérations de COE. L'animation menée par le Pays autour de ce bilan a entraîné la mobilisation de 8 nouvelles collectivités autour de la mise en œuvre d'une 3ème opération en 2012. Cela étant, celle-ci devait être adjointe d'une démarche d'accompagnement "post-COE" à l'issue de l'opération pour lui conférer un caractère plus opérationnel et l'inscrire dans une dynamique de type formation-action et ainsi en assurer l'efficacité.

Les résultats exploitables de cette expérimentation seront connus en fin d'année 2013.

P

Pendant ce temps, l'ADEME a souhaité travailler avec le Pays de manière à déterminer les conditions de mise en place d'une dynamique lisible d'accompagnement des collectivités de son territoire dans le cadre de la mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagé dès le début de l'année 2014. Pour cela, une enquête est en cours auprès des 40 communes ayant bénéficié du COE entre 2009 et 2010 afin de mieux connaître leurs besoins.

A ce jour, **47 communes et 1 communauté de communes ont été auditées en trois phases** (2009, 2010 et 2012).

CC

Sol

Ainsi, les consommations d'énergies de près de 800 bâtiments ont été analysées et 30% ont fait l'objet de visites et de préconisations chiffrées d'améliorations visant à réduire la facture énergétique des communes du territoire.

G

Cette initiative a été une opportunité pour créer une culture de la maîtrise de l'énergie auprès des élus du territoire (puisque l'analyse portait sur leur patrimoine).



Sol E

G

Par ailleurs, un **outil de comptabilité énergétique** mutualisé a été développé pour l'opération. Une formation a été proposée aux agents (techniques et administratifs) ainsi qu'aux élus référents pour leur apporter les clés de l'utilisation de cet outil de comptabilité et ainsi leur **apporter une forme d'autonomie sur le sujet**. Ce sont **257 élus et 161 agents** qui ont été formés à l'utilisation de cet outil.



Ces opérations ont constitué des leviers pour impulser des dynamiques de rénovations et de gestion des bâtiments publics puisque à ce jour plus de **218 actions ont été réalisées**.

Au regard des priorités ciblées au niveau du territoire, elle s'est engagée en 2008 dans la mise en œuvre d'une politique structurante de développement de la filière bois énergie.

Cette politique s'est organisée autour de la création de 3 plateformes de stockage (travaux réalisés en 2009-2010), de l'acquisition d'un caisson souffleur permettant d'assurer la livraison du combustible en 2010 et de la réalisation d'une étude visant à créer un catalogue des potentialités de mobilisation du bois énergie dans une logique de circuits-courts en 2011.

La CCHV est chef de file en matière de développement de la filière bois énergie sur le territoire.

Communauté de Communes du Haut Vallespir

Cette étude a d'ores et déjà permis de signer des conventions entre les propriétaires forestiers privés avoisinant les sites de stockage afin d'assurer leur approvisionnement. Par ailleurs, de manière à impulser la dynamique de création de chaufferies et réseaux de chaleurs, la CCHV a profité de la rénovation d'un

bâtiment existant dans une perspective de création de 7 logements pour installer une chaufferie de 40 kW. Dès lors, l'une des communes de ce territoire s'est dotée d'un réseau de chaleur de 150 kW.

Au delà, un partenariat a été conclu avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour qu'un autre réseau soit mis en œuvre dans le cadre de la rénovation du collège d'Arles-sur-Tech de manière à alimenter plusieurs bâtiments et logements.



Aujourd'hui, ces initiatives couplées à l'animation du Pays accompagné du CRPF et des compétences de la mission bois énergie départementale ont favorisé l'émergence de **plusieurs nouveaux projets**. Deux plateformes de stockage de bois énergie sont notamment à l'étude par les Communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir afin de répondre aux besoins croissants du territoire.

Cette dynamique concourt à atteindre l'objectif ambitieux inscrit dans le cadre du PCET qui consiste à produire 100 MWh en bois énergie d'ici 2020 sur le territoire. A ce propos, en 2013, une étude prospective sur le sujet a été lancée et est portée par la mission bois énergie départementale en partenariat avec le Pays et avec le concours de l'ADEME, de la Région, du Département et de l'Europe.

Volet Gestion de l'Espace



Les élus du territoire réfléchissent depuis 2008 à la définition de leur **Schéma de Cohérence Territorial** (ScoT).



Le territoire est scindé en trois parties : deux faisant l'objet de périmètres de Scot(Littoral Sud et Plaine du Roussillon) et une non soumise. L'opérateur technique pour l'élaboration de ces schémas stratégiques est l'Agence d'Urbanisme Catalane. Cette structure est un partenaire du Pays et a travaillé à ses côtés en complémentarité du CAUE notamment dans le cadre de l'élaboration du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages qui aborde le sujet de la gestion des espaces notamment par ces orientations stratégiques paysagères (voir plus bas l'axe cohésion sociale).

Par ailleurs, le Pays a accompagné (relais d'information, concertation et relecture dossier) 2 Communautés de communes (Aspres et Vallespir) dans leurs réponses à un Appel à Projet régional "Stratégies locales de développement" dont l'objectif était de promouvoir des stratégies locales collectives et multipartenariales de développement rural basées sur les activités agricoles, pastorales et forestières en combinant la diversification des activités économiques, le maintien des terres agricoles à haute valeur qualitative et le respect de l'environnement.

Nouveauté : Volet espace marin

La stratégie du programme de l'axe 4 du FEP a ouvert un nouveau champ d'intervention pour le Pays Pyrénées-Méditerranée, au travers notamment de son premier objectif (Recherche et développement pour assurer le maintien, le développement et favoriser l'accessibilité de la ressource halieutique), qui doit permettre d'accompagner les initiatives de recherche & développement et favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'espace maritime, de façon à améliorer la connaissance du milieu marin et tendre vers une gestion concertée et durable.

Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion est un partenaire privilégié sur la question de la gestion de l'espace marin et sur les actions menées dans le cadre de l'axe 4 du FEP.



Ainsi depuis 2011, plusieurs actions financées par le Fonds Européen pour la Pêche contribuent à cette stratégie comme :

- Le suivi des captures de la pêche professionnelle réalisé par l'Université de Perpignan.
- Le suivi de la qualité écologique des eaux littorales de la côte Vermeille réalisé par le CNRS Languedoc-Roussillon.
- Le suivi des captures de la pêche de loisirs réalisé par l'Université de Perpignan.
- L'étude concernant la reproduction artificielle du violet pour son réensemencement en milieu naturel en cours de réalisation par le Laboratoire Arago.
- L'étude stratégique pour l'implantation et la gestion des récifs artificiels portée par le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.

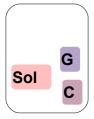
Ainsi, de nombreuses démarches, souvent partenariales, ont été engagées en matière de développement des outils de connaissance. Toutefois, on a pu constater **une forme de cloisonnement** entre le monde scientifique, les acteurs institutionnels et associatifs mobilisés autour de la préservation de l'environnement, les collectivités et les professionnels de la mer, notamment de la filière pêche.

C'est pourquoi en étroite collaboration avec les entités scientifiques porteuses de projets mais également avec les gestionnaires des espaces naturels, Parc Naturel Marin, Réserve marine, SIGA Tech..., nous avons souhaité organiser, à la demande des professionnels de la pêche, la **restitution des résultats de ces études**, dans le cadre d'un **comité de suivi**, de façon à ce que les analyses des données recueillies soient comprises de tous, communiquées aux personnes concernées, et parfois enrichies de l'expérience de terrain des professionnels. Une première réunion où les professionnels ont répondu présents, s'est déroulée en juin 2012 dans les locaux du Parc Marin, une prochaine aura lieu en septembre 2013.

Axe 2 : Stratégie territoriale en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique

Agréé Comité de Bassin d'Emploi (CBE), le Pays entretient d'étroites relations avec les représentants syndicaux et organisations patronales.

L'EDEC : Engagement au Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)



De manière à conforter l'animation territoriale dans ce domaine, le Pays a signé en 2009 un accord cadre expérimental l'**EDEC** avec les partenaires sociaux (CFDT, FO, CFE CGC, CGT, UPA, UPE, CGPME) et les services de l'État (Sous-préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi) pour mettre en œuvre un plan d'actions sur les secteurs à fort enjeu pour le territoire ou en forte mutation.

L'originalité de cette dynamique repose sur sa forte contribution au développement d'un dialogue social plus prégnant dans la mesure où l'ensemble des parties prenantes sont associées.

En effet, le dialogue social est au cœur du dispositif EDEC de Territoire, l'animation emploi-compétences est ainsi basée sur la participation des partenaires sociaux, représentés dans le comité de pilotage et dans les comités techniques. Ainsi, les idées, les projets, le suivi tiennent compte de l'enjeu employeur et employé. On peut également évoquer un dialogue social territorial dans le sens où le débat ne se fait plus entre partenaires sociaux et État, mais bien avec les élus et techniciens d'un territoire, le Conseil Général, la Région, la médecine du travail...



Ce dispositif technique et financier aide le territoire à promouvoir des actions pour prévenir les inadaptations de compétences et les difficultés d'emploi des publics les plus concernés par les changements de certains secteurs. Localement, trois priorités ont été retenues : le secteur santé-médicosocial incluant les services à la personne, l'écoconstruction, le tourisme et l'emploi saisonnier.

Au titre de la mise en œuvre de cet outil EDEC, le Pays est également en relation avec des TPE et des associations d'entreprises ou clubs d'entrepreneurs avec lesquels peuvent être envisagées des actions collectives fortes pour le territoire et ses salariés (recensement des besoins emploicompétences, sensibilisation à la GPEC, identification de plan de formation territorial). Il travaille par exemple sur le secteur des services à la personne au sens large et a mis en place plusieurs comités techniques spécifiques qui rassemblent aujourd'hui tous les employeurs associatifs, publics et privés du secteur sur le territoire (soit plus de 40 établissements et plus de 1000 salariés).

L'animation de ces relations avec les entreprises est directement en lien avec l'accord cadre de 2009, mais de nouveaux partenaires - les chambres consulaires - ont été invités à la table de la concertation garantissant ainsi la représentation de l'ensemble des acteurs économiques et la prise en compte de leurs besoins.

En matière d'écoconstruction, un travail d'identification des compétences sur le territoire a été réalisé par questionnaire auprès de 40 entreprises du bâtiment, de manière à ce que l'on puisse **communiquer sur leurs compétences et identifier leurs besoins en formation**.

Cette action menée sous l'égide d'un comité technique composé d'acteurs institutionnels et de professionnels du bâtiment a aussi été l'occasion de favoriser des échanges entre ces acteurs et de **faire émerger des pistes d'actions** simples et répondant aux besoins identifiés (organisation de demi-journées de démonstration de mise en œuvre d'enduits sur isolant liège, organisation de formations sur la maintenance des chaufferies bois à destination des professionnels chauffagistes et des agents des collectivités en partenariat avec le CNFPT...).



Plus particulièrement, en 2013, lors de la **Semaine du Développement Durable**, le Pays et 17 de ses partenaires ont organisé 9 événements qui ont mobilisé 350 participants.

Entre autre, 3 tables-rondes ont été proposées, réunissant **18 intervenants** et **4 animateurs** elles auront permis de faire ressortir les grands enjeux suivants :



Ep

Sol

- Saisir les opportunités de développement qui existent (sur le bois, la pierre, la mutualisation et la coopération...).
- Conforter les micro-filières en place.
- Améliorer la connaissance et la visibilité des acteurs, des savoir-faire ainsi que des domaines sur lesquels des partenariats pourraient être envisagés de manière à accentuer leur visibilité et optimiser leur efficience.
- Intégrer la notion de santé dans l'acte de bâtir.
- Favoriser l'expression de nouvelles pratiques d'organisation des projets de construction/rénovation dans une logique collaborative plutôt que compétitive.

Cette action a récemment donné lieu à l'émergence d'un groupe de travail spécifique sur le sujet de l'intégration de l'écoconstruction dans les cursus des formations existantes. Les perspectives qui ressortent des travaux de ce groupe s'inscrivent parfaitement dans les orientations stratégiques du Conseil Régional en matière de développement de l'innovation en lien avec l'écoconstruction avec la Charte Bat'Innov LR.

Les acteurs locaux connaissent à présent les structures d'aide à domicile, leurs besoins et leurs profils. Il existe une véritable **habitude de travail en commun.** Dans ce sens, l'organisation de **permanences du travail saisonnier**, opération reconduite pour la 3^{ème} année consécutive à Argelès-sur-Mer, illustre parfaitement la concertation constructive qui peut naître de la mise en réseau d'acteurs aux objectifs aussi éloignés que le sont les syndicats de salariés, les organisations patronales et les services déconcentrés de l'Etat.

Cette habitude de travail permet l'émergence d'actions concrètes, les employeurs restent en contact entre eux, ils sollicitent les partenaires de l'EDEC régulièrement pour des questions collectives ou individuelles. Plusieurs exemples permettent d'illustrer ces propos:

- La CFDT, le PIC VAE ont été sollicités pour organiser une réunion d'information pour 40 salariés de l'aide à domicile par l'association Joseph Sauvy.
- Une formation proposée par le Greta a évolué sur une partie des contenus pour tenir compte des compétences transférables du secteur du thermalisme vers les services aux personnes.
- L'action sur la mise en place de séances de régulation pour les personnels de l'aide à domicile, mutualisée à 5 établissements et dont 205 salariées peu qualifiées ont été bénéficiaires, s'est déroulée sur toute l'année 2012. Suite à un important travail d'évaluation, les établissements souhaitent renouveler l'opération et conforter les effets positifs observés en termes de lutte contre les risques psychosociaux.
- L'Union des Pôles d'Activité Méditerranéens (UPAM), qui regroupe les entreprises du territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille fait naturellement appel aux partenaires, via l'EDEC, pour s'inscrire dans une démarche concertée de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).



S'appuyer sur le travail collaboratif initié depuis 2009 dans le cadre de l'EDEC avec les partenaires "institutionnels" (Direccte, Pôle Emploi, MLJ et Sous-Préfecture) et les partenaires sociaux (syndicats et organisations patronales) constitue une piste de réflexion intéressante pour l'avenir.

Ce travail collaboratif a de tisser des liens entre acteurs de l'emploi. Les 4 années passées à expérimenter le partenariat sur quelques sujets définis (sanitaire et médico-social, saisonnalité, écoconstruction, GPECt) doivent être considérées comme nécessaires pour obtenir une réelle réactivité du groupe qui peut dorénavant être mobilisé sur d'autres sujets. Ce diagnostic est largement partagé par les acteurs locaux, comme l'attestent les réflexions d'un atelier concernant le dialogue entre le monde économique et les élus lors de la 7e université d'été 2013 Emploi, compétences et territoires à Montpellier. A titre d'illustration de ce phénomène de latence, la constitution d'un comité de pilotage chargé de réfléchir à la **délocalisation d'un institut de formation d'aides soignantes en Haut Vallespir** a pris plusieurs années. Aujourd'hui, ce sont près de 15 établissements (publics et privés) qui se sentent concernés par la problématique de l'accès à la formation des salariés les plus éloignés des pôles de formation et participent activement à la réflexion.



T

La mission "emploi / formation / développement économique" pourrait évoluer pour devenir une mission transversale mobilisable par les chargés de mission thématiques ou techniques (forêt, tourisme, PCET...). Ainsi, le comité de pilotage "EDEC" pourrait avoir à connaître de nouveaux enjeux et l'agent de développement s'appuyer sur des réseaux de partenaires déjà constitués.

G P

Pour cela, le Pays doit clairement être identifié comme animateur du réseau. Dans le sondage lancé en juin 2013 auprès des acteurs du SMS du territoire, les guelques retours dont nous disposons montrent que les établissements sont sensibles à cette action d'animation et d'accompagnement.

Plus largement sur le développement économique

Le Pays a participé à l'élaboration du schéma départemental de développement des zones d'activités et son ancrage par territoire de Pays.

C

Il a été animateur et coordinateur de la démarche pour enrichir le schéma d'une proximité territoriale et apporter un regard public/privé sur les enjeux économiques locaux en mobilisant les entreprises dans la concertation. Il a participé à l'écriture d'un plan stratégique de développement économique pour la Communauté de communes du Vallespir en partenariat avec le SATEDE (Service d'appui économique du Conseil Général).

Prod

Ainsi, le Pays a été amené à travailler avec les associations de chefs d'entreprises notamment sur les projets de requalification de zones d'activités ou encore des entreprises qui ont des projets d'envergure qui touchent le territoire (Chaîne Thermale, Arjo wiggins).

Ep

De manière à diffuser le caractère transversal du sujet, le développement économique a été intégré aux enjeux considérés dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial. En effet, la problématique énergétique est inhérente au développement de l'économie et au maintien de sa compétitivité.

CC

De la même manière, les préoccupations liées aux effets des changements climatiques attendus et aux modifications des pratiques qui devront être envisagées, sont des sujets qui ont pu être analysés sous le prisme du tissu économique local. Des enjeux ont ainsi été identifiés autour de la promotion des économies d'énergie ou de l'éco-conception. A ce titre, une expérimentation a été conduite auprès de 4 entreprises dans le cadre d'un Conseil en Orientation Énergétique.

G

Le Pays est d'ailleurs partenaire d'un projet de coopération transfrontalière sur le sujet de la gestion des consommations d'énergie dans les établissements d'hébergement touristiques.

De manière à promouvoir un accès à la formation pour tous, le pays a réuni régulièrement et jusqu'en 2012, une commission entre les organismes de formation ayant une offre sur le territoire, les prescripteurs, les services publics de l'emploi et la Région pour travailler sur l'adéquation formation/emploi.

Ces réunions sont l'occasion de faire un point sur les forces et les faiblesses des mises en relation, la qualité des contenus de formation, les freins à la formation.

Sol

Comme la thématique de l'emploi n'est pas indépendante de celles des services, le Pays mène également une réflexion sur l'accessibilité aux services, notamment ceux de l'emploi et du développement économique. Il a animé un projet de labellisation RSP (Relais Services Publics) sur le Haut et Moyen Vallespir, qui réunit déjà une dizaine de signataires (dont le Pôle Emploi, la Chambre des métiers et de l'artisanat ou encore la SCOP d'Accompagnement et d'Emploi Perspectives à Perpignan...)

Ep

Le Pays a pu aussi apporter son regard à la Région sur les projets structurants du territoire qui peuvent déboucher sur des besoins en formation (projets des collectivités, développement des filières, nouvelles implantations...). Il a tissé un partenariat avec le CIBC/Région et accueille également depuis 2006 les permanences du PIC VAE pour apporter un service de proximité sur la VAE à tous les publics.

Prod

Finalement, il a animé la cellule de revitalisation du bassin où étaient accompagnés les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises (11 créations ou reprises d'entreprise accompagnées). Il recense ponctuellement les besoins des collectivités dans les démarches de création/reprise de bistrot de pays et les met en relation avec les chambres consulaires.

Plus largement et en transversalité, le Pays accompagne des projets liés à la création d'activités comme le projet de reconversion de l'Hôpital Thermal des Armées à Amélie-les-Bains, un projet de plate-forme bois sur la Communauté de communes du Vallespir...

Bien sûr, le Pays participe activement aux réflexions des réseaux, que ce soit en matière d'ESS, de pluriactivité, de télétravail...

Le Fonds Européen pour la Pêche





La stratégie du groupe FEP Rivage méditerranéen des Pyrénées a pour finalité de «s'inspirer de la gestion prud'homale pour reconstruire une gestion moderne, efficace, des différentes formes d'exploitation de la ressource halieutique, en partenariat avec les structures existantes». Ceci marque la volonté du groupe de préserver et valoriser le patrimoine culturel et d'intégrer pleinement la filière aux dynamiques de développement territorial.

Bio

La stratégie du groupe FEP « Rivage méditerranéen des Pyrénées » repose sur les trois axes suivants :

Prod

- Axe 1. Recherche et développement pour favoriser le maintien, le développement et favoriser l'accessibilité de la ressource halieutique
- Axe 2. Favoriser les circuits courts et conforter l'attractivité du Rivage méditerranéen des Pyrénées
- Axe 3. Accompagner les professionnels de la mer dans une mutation économique et écologique forte

En complément de ces axes, deux autres axes visent à faciliter la mise en œuvre du programme : «animation et gestion du programme» (axe 5) et «coopération» (axe 6). Les tableaux suivants synthétisent les données concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme sur le territoire du groupe FEP par fiche action.

Ce sont ainsi plusieurs projets s'inscrivant dans la stratégie du groupe FEP qui ont été financés par le Fonds Européen et d'Etat :

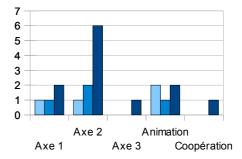
Pour l'axe 1, trois études de suivi scientifique ont été réalisées (Cf. détail des projets page17).



Pour l'axe 2, la réalisation de :

- 5 documents de promotion et sensibilisation
- 3 événements de sensibilisation
- 1 aménagement de point de vente directe

Pour l'axe 3, une étude de diversification de la pêche va être engagée par le CRPMA Languedoc-Roussillon.



□ 2011 ■ 2012 ■ 2013

En qui concerne, **l'axe coopération**, un projet de recherche et développement qui à terme pourra apporter des pistes de diversification de la pêche, sera engagé avec le groupe FEP de Thau en 2013.

Concernant les difficultés et les contraintes de mise en œuvre de l'axe 4, on peut évoquer principalement :

- Les problèmes de structuration de la profession.
- Les contraintes du financement FEP.

Lors de l'évaluation à mi-parcours commanditée par l'ASP et la DPMA, qui s'est déroulée en février 2013, plusieurs aspects positifs de la mise en œuvre du groupe FEP sur le territoire ont été exprimés par les acteurs, en particulier les effets de la mise en réseau d'acteurs, notamment entre pêcheurs et scientifiques, pêcheurs et associations ou encore pêcheurs et organismes locaux du tourisme. Cette mise en réseau favorise un décloisonnement des activités et contribue à la reconnaissance des pêcheurs sur le territoire et à la prise en compte de leurs besoins.

Axe 3 : Cohésion et Solidarité territoriales

Еp

CC

Sol

Le territoire, de part son caractère rural, présente des zones qui sont plutôt éloignées des axes principaux ainsi que des outils de transport en commun.

Sa population est assez âgée et pour les actifs, le taux de chômage est fort, tandis que l'emploi se développe peu en dehors des secteurs de la santé, du bâtiment et des métiers saisonniers (tourisme et agriculture).

Les prix pratiqués par les bailleurs privés sont élevés au regard de son attractivité touristique, la relation de cause à effet est que 50% des ménages travaillent et vivent dans des villes différentes et sont donc très dépendants de leur véhicule pour se déplacer.



Considérant que la moyenne annuelle des revenus des ménages du territoire est inférieure à 20 000 euros cette problématique semble relever d'un caractère prioritaire pour les années à venir.

Sur ce sujet, les nouveaux éléments intégrés à la stratégie territoriale, suite à l'élaboration des STHP et PCET, impliquent qu'elle présente aujourd'hui la caractéristique d'être très ambitieuse en matière de déplacements. Cela étant, la composante sociale liée à cette problématique mériterait d'être mieux valorisée.

En complément de l'effort consenti afin de mieux appréhender le sujet de la solidarité en l'intégrant de manière transversale aux préoccupations portées dans le cadre des démarches liées au développement économique citées ci-dessus, mais aussi de la stratégie climat-énergie (précarité énergétique dans l'habitat, limitation de la dépendance énergétique des habitants...) et des démarches relevant de l'axe 4 avec l'harmonisation de l'offre culturelle et la mise en œuvre de pratiques tarifaires adaptées qui seront évoquées ci-après, le Pays a souhaité depuis 3 ans renforcer son action sur ce sujet.

Ер

T

Sol

C'est pourquoi, il a porté l'élaboration du **Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages**. A ce titre, il a souhaité aussi conforter son rôle de laboratoire d'idées au service d'un enjeu de taille : ne pas laisser une urbanisation insuffisamment maîtrisée mettre en péril l'environnement du territoire - qui est à la fois son cadre de vie et un des facteurs déterminant de son attractivité.

G

Cette réflexion, engagée début 2010, au travers d'un partenariat privilégié avec l'Agence d'Urbanisme Catalane et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, se déroule en trois phases : diagnostic, analyse stratégique et déclinaison opérationnelle.

Le diagnostic a été validé en 2011.

Première page du questionnaire

Habiter en Pays Pyrénées

Voulu partagé par tous, sa construction a donné lieu, en plus des comités techniques et de pilotage, à :



- la diffusion d'une enquête à la population pour avoir une image des attentes citoyennes en matière d'habitat et de paysages,
- la tenue de six ateliers avec les élus et techniciens des collectivités du territoire pour approfondir les thèmes des besoins qualitatifs et quantitatifs en logement, de la mobilisation du parc existant, l'accès au logement, les formes urbaines, la gestion du foncier...

La stratégie a été validée en 2012, et repose sur **7 fils conducteurs** (3 sur l'habitat, 3 sur le paysage et 1 transversal sur le sujet de la sensibilisation) déterminés par une large concertation incarnée par plusieurs ateliers réunissant experts et acteurs publics.

Le **programme d'actions a été validé en juillet 2013.** Pour le bâtir, plusieurs réunions publiques ont été organisées et une fiche projet a été diffusée largement de manière à identifier 114 actions potentielles dont 38 disposent d'une maîtrise d'ouvrage bien déterminée tandis que les autres constituent un catalogue d'idées classées par type de maîtres d'ouvrage potentiels.

Par ailleurs, le Pays a travaillé avec les partenaires sur les métiers en tension du territoire, et est intervenu ponctuellement auprès des publics allocataires du RSA pour présenter le territoire et les opportunités d'emplois au regard des besoins des entreprises.



Le Pays s'est aussi engagé dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec l'organisation des 1ères rencontres territoriales en 2011, une participation aux réseaux de l'ESS, une intervention dans la nouvelle formation universitaire (DU) sur le lien entre l'ESS et le territoire. Il a également tissé un partenariat avec la CRESS pour mesurer le poids du secteur sur le territoire et des perspectives émergent sur la mise en relation des entreprises « classiques » avec les entreprises de l'ESS.

Par ailleurs, une démarche d'identification des besoins des acteurs de la culture a été menée à travers un **schéma de développement culturel**. Ce travail a permis, sur la base d'un diagnostic territorial de la culture et de l'adhésion à l'**Agenda 21 de la culture**, de dégager des pistes de réflexions stratégiques transversales au cours d'une formation-développement entre 2007 et 2008.

En parallèle, un travail avec les écoles de musique associatives du territoire a engagé, par la voix du DLA (dispositif Local d'Accompagnement), une réflexion complémentaire sur la professionnalisation des acteurs de la culture.

Le Pays participe au comité d'appui du DLA66, informe et oriente les acteurs associatifs susceptibles d'être concernés par ce dispositif.





Le Pays d'Art et d'Histoire, inscrit dans le Schéma culturel, joue un rôle important en termes de cohésion locale. Dévoué aux habitants, aux jeunes et aux visiteurs, il se doit de travailler avec les publics spécifiques. Créé en 2012, le service éducatif territorial a élaboré un catalogue de près de 50 activités pédagogiques pour les enfants de 3 à 16 ans.

En 2013, un projet collaboratif sur 5 communes a été mené vers les personnes en situation de handicap mental mettant en relation médiateurs du patrimoine, artistes plasticiens (dont certains bénéficiaires du RSA) et plus de 30 usagers. Enfin, le dispositif national "Les Portes du Temps" a permis en outre d'organiser des séjours pour les enfants dans les monuments, points de rencontre entre une soixantaine d'enfants des quartiers défavorisés et les enfants de zone de revitalisation rurale.

Axe 4 : Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme du Pays Pyrénées-Méditerranée

En 2006, les acteurs locaux et opérateurs touristiques du Pays Pyrénées-Méditerranée ont souhaité travailler collectivement à l'élaboration d'un schéma de développement et d'aménagement touristique. Cadre stratégique de référence, le schéma a permis au Pays d'inscrire son action dans les grandes orientations de la politique nationale tout en assurant une cohérence avec la stratégie touristique régionale et départementale (contrat de Pays).

En effet, face au constat du potentiel touristique de première importance de notre territoire, qui s'appuie d'abord sur le littoral et sa forte capacité d'attraction et d'accueil, les responsables en charge des collectivités locales qui prennent de plus en plus conscience de l'enjeu du développement et de l'aménagement touristique comme vecteur de développement économique, ont confirmé la volonté de développer une complémentarité entre le littoral et le « Pays de l'intérieur ».

Sur la base d'un état des lieux des forces et des faiblesses et d'une analyse du marché et de son évolution, les acteurs et décideurs du Pays Pyrénées-Méditerranée ont clairement préconisé leurs choix prioritaires dans le champ touristique.

Le Schéma Territorial d'Aménagement et de Développement du Tourisme Durable :

Les orientations stratégiques proposées dans ce document s'articulent autour de deux axes fondamentaux : l'organisation de l'offre et les démarches transversales.

L'organisation de l'offre

Cette partie concernant l'organisation de l'offre traite du tourisme balnéaire, du tourisme thermal et enfin du tourisme « vert ». Représentant une alternative au tourisme balnéaire et un moyen de diversification pour le tourisme thermal, l'offre de tourisme « vert » a fait l'objet de nombreux travaux, depuis 2006, dans différentes filières :

- Le tourisme sportif et de pleine nature.
- Le tourisme patrimonial et culturel.
- Le tourisme de terroir.
- Le tourisme cynégétique.
- Le tourisme halieutique.
- Les savoir-faire industriels et artisanaux.
- L'écotourisme.

Concernant le tourisme thermal, le Pays a accompagné sous l'impulsion des trois stations thermales du Vallespir, une action de communication commune. Cette opération s'est par la suite étendue, dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen « Canigou » à l'ensemble des stations du Massif en partenariat avec le Pays Terre Romanes, de manière à soutenir la promotion des produits et services de l'offre « bien-être » des cinq stations. Cette opération a été portée par le Comité Départemental du Tourisme de 2010 à 2012.

D'autre part, le Pays a plus particulièrement soutenu le montage du projet de reconversion de l'ancien Hôpital Thermal des Armées (HTA) d'Amélie-les-Bains qui constitue un programme d'actions de diversification de l'offre thermale au travers du développement d'activités de pleine nature (pôle grimpe). d'une offre d'interprétation du patrimoine (pôle de connaissance), d'une opération de valorisation industrielle des eaux thermales et de la création d'un centre thermo-ludique.

Par ailleurs, le Pays a impulsé la réflexion territoriale en lien avec la création d'une Vélo-route / Voie Verte, après en avoir porté la réalisation des études de tracé et de faisabilité. Le Pays s'est ensuite appuyé sur le Conseil Général des Pyrénées-Orientales de manière à ce qu'il porte l'opération. Il a également travaillé en partenariat avec les financeurs publics, de manière à mobiliser les subventions nécessaires à sa mise en œuvre. Le premier tronçon entre Argelès-sur-Mer et Le Boulou a été inauguré en juillet 2011, et les travaux de l'itinéraire jusqu'à Arles-sur-Tech sont actuellement en cours.

Sol

G

CC

Au delà, les réflexions sur la cohérence des réseaux et itinéraires ont amené le Pays à déposer un projet permettant de définir les modalités de développement d'axes transfrontaliers et à mobiliser l'Europe pour accompagner cette dynamique (cf. le projet Enllaç présenté dans le chapitre « des dispositifs pour soutenir le projet »).

Ainsi, l'itinéraire cyclotouristique transfrontalier est opérationnel depuis l'été 2013. Avec l'achèvement des travaux, notre vélo-route voie verte forme une boucle cyclotouristique transfrontalière de 350 km reliée aux itinéraires sud-catalan, et valorisée sous la marque Pirinexus créée par les partenaires du projet Enllaç, avec un logo et un slogan associés.

Cette boucle a été mise en tourisme en 2013 via la diffusion d'un topoguide en quatre langues et la mise en ligne d'un site Internet qui permet de visualiser le circuit, de donner les dernières infos sécurité et avancées des travaux, informe sur les événements autour de la route et les services existants...

Par ailleurs, aujourd'hui cette nouvelle dynamique vise à concourir au développement d'une offre multimodale pour les déplacements de l'ensemble des catégories de population du territoire (touristes, mais aussi enfants, et adultes pour se rendre au travail) et cette préoccupation se place au carrefour des préoccupations liées aux enjeux du territoire.

Cela a été conforté dans le cadre des travaux menés par le Pays, sur l'Habitat et les Paysages (STHP) ainsi que sur le PCET.

Des initiatives ambitieuses émergent sur le sujet à l'échelle des Communautés de communes et l'une d'entre elles en particulier s'est saisie de cette problématique pour en faire son thème prioritaire en 2013. Mobilisant deux personnes en service civique, une autre en stage et un bureau d'étude spécialisé, la Communauté de communes du Vallespir est très en avance sur le sujet.

En parallèle, le Pays a assuré la coordination d'un projet de valorisation de l'image viticole du territoire de manière à diversifier l'attractivité du littoral.





Ce projet a été soutenu au titre d'un Pôle d'Excellence Rurale (2006) qui consistait à créer une vitrine du tourisme de terroir dans un lieu emblématique situé sur la commune de Banvuls-sur-Mer.

Enfin, deux des cinq Communautés de communes du territoire ont engagé un travail de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de leur périmètre, s'inscrivant dans les orientations du schéma du Pays.

La Communauté de communes des Aspres a ainsi élaboré son « schéma d'aménagement et de développement durable du tourisme et des loisirs des Aspres », essentiellement articulé autour de l'identité viticole du territoire.

La Communauté de communes du Vallespir, quant à elle, a pu définir des orientations stratégiques et un programme d'actions associé au volet tourisme de la stratégie de développement économique adoptée au premier trimestre 2013.

Les démarches transversales

Le défi de la construction d'une offre touristique innovante et valorisante pour le territoire impose d'avoir une vision globale du secteur avec des objectifs multiples et variés : en termes de formation, de qualification de l'offre, de promotion et de communication ainsi qu'en termes de structuration. C'est pourquoi il a été envisagé d'accompagner des démarches transversales suivantes dans le cadre de ce schéma :

- La formation et l'emploi.
- Les démarches qualités (tourisme de terroir...).
- La communication commune.
- Les nouvelles technologies pour la commercialisation.
- La structuration de l'offre.
- La coopération transfrontalière.
- L'évaluation et l'observation.

L'image d'un tourisme de qualité, c'est aussi l'image véhiculée par les salariés du tourisme. Or, en matière d'emplois saisonniers (qui représentent un poids majeur de l'économie des villages de la côte catalane), le constat a largement été dressé de la précarité des travailleurs saisonniers couplée à une méconnaissance générale de leurs droits. En complément et afin d'assurer la diffusion des connaissances sur les droits des salariés des établissements touristiques, le Pays a animé pendant 3 saisons consécutives la mise en place de **permanences du travail saisonnier** en partenariat avec les organisations patronales, les syndicats de salariés, le Pôle Emploi et la DIRECCTE. Pour l'édition 2013, ce sont 65 personnes qui ont fréquenté les 27 permanences, parfois avec des problématiques juridiques lourdes.





Ce projet s'inscrit à la convergence des préoccupations du développement durable et l'accompagnement proposé par le Pays en aura été à l'initiative. Il a bénéficié à ce titre et successivement du soutien de l'État et de l'Europe. Une action a également été conduite en 2009-2010 pour suivre les parcours professionnels des agents thermaux saisonniers à travers une sensibilisation et un accompagnement dans les démarches de VAE, CIF CDD, formations, passerelles de compétences entre secteurs d'activités.

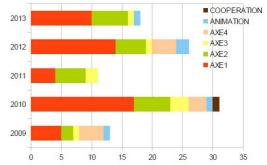
Des outils de mise en œuvre de la stratégie touristique

Le programme Leader

L'enveloppe mobilisée dans le cadre du programme Leader permet largement de soutenir la mise en œuvre de cet axe.

Le thème fédérateur de la stratégie 2007-2013 était la « Valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire» et se déclinait en 4 axes stratégiques qui ont donné lieu à la mise en œuvre de nombreuses opérations au cours de la période :

- Axe 1 : Conforter et enrichir l'offre existante du territoire.
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire pour augmenter la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps.
- Axe 3 : Améliorer la connaissance, former et mettre en réseau les acteurs du territoire.
- Axe 4 : Communiquer, promouvoir et commercialiser : e-tourisme.



Plusieurs opérations ont été financées pour répondre aux objectifs de chaque axe stratégique :

Pour l'Axe 1, 13 opérations d'un montant Leader de 208 615 euros ont été menées pour conforter l'offre touristique balnéaire et thermale. Elles correspondent à 25 % de l'enveloppe dédiée à la fiche action « Conforter et enrichir l'offre du territoire ». Les 75 % restants ont permis d'aider les projets de diversification de l'offre touristique.



- 3 campagnes de communication (71 935 €)
- 1 compétition de sports extrêmes (18 043 €)
- Animation de deux projets d'envergure (26 608 €)
- Création d'un Biodiversarium (65 134 €)
- Réhabilitation et valorisation d'une barque catalane (5 400 €)
- Aménagement du Centre d'interprétation et de documentation sur l'Exil et la Retirada (14 731 €)

Pour l'Axe 2, 13 opérations d'un montant Leader de 355 962 euros ont été mises en œuvre pour conforter le tourisme patrimonial et culturel. Elles correspondent à 92 % de l'enveloppe dédiée à la fiche action «Renforcer l'attractivité du territoire pour augmenter la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps». Les 8 % restants ont permis d'aider des projets d'amélioration paysagère et d'équipement des voies de déplacement doux.

- Création de 3 signalétiques spécifiques (23 598 €)
- Réhabilitation et aménagement de 4 salles de spectacle (97 000 €)
- Réhabilitation de 4 sites patrimoniaux (200 430 €)
- Aménagement de « la maison des verriers » (17 722 €)
- Aménagement de la place d'un couvent (17 212 €)

Pour l'Axe 3, 6 opérations d'un montant Leader de 126 055 euros ont été mises en œuvre. Elles correspondent à 100 % de l'enveloppe dédiée à la fiche action « Améliorer la connaissance, former et mettre en réseau les acteurs du territoire ». Cependant, le dispositif sur la formation n'a pas été sollicité comme lors de la période précédente dans le cadre du programme LEADER+.

- Création de 2 Schémas de développement touristique à l'échelle communale et intercommunale (41 397 €)
- Animation de la stratégie touristique du Pays (50 711 €)
- Tourisme de Terroir (16 250 €)
- Création d'un Pays d'Art et d'Histoire (17 576 €)

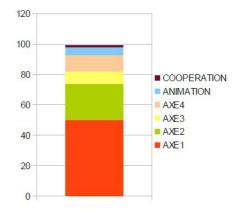
Pour l'Axe 4, 8 opérations d'un montant Leader de 67 481 euros ont été mises en œuvre dans le cadre du soutien à la promotion du tourisme via le numérique. Elles correspondent à 45 % de l'enveloppe dédiée à la fiche action « Communiquer, promouvoir et commercialiser : E-Tourisme ». Les 55 % restants ont permis d'aider des projets de création de points de vente physique dans les sites patrimoniaux.

- Installation de webcams (4 532 €)
- Aménagement TIC du Biodiversarium (6 106 €)
- Refonte et création de 5 sites web (48 043 €)
- Développement d'une centrale de réservation en ligne (8 800 €)

Le pôle touristique Pyrénéen « Canigou » :

L'objectif de ce projet est simple mais ambitieux : **élaborer une véritable destination touristique dans le massif du Canigó**, clairement identifié en tant qu'itinéraires de randonnée pédestre et/ou équestre traversant les montagnes et reliant les richesses patrimoniales des villages en itinérance sur plusieurs jours. Les *Rondes du Canigó* représentent l'armature d'un vaste réseau de sentiers de qualité parcourant la montagne sacrée des Catalans à travers ses pics, ses forêts, ses landes, ses villages et hameaux, ses mines ancestrales et ses légendes.

Pour ce faire, 3 axes de développement définissent le programme d'actions pluriannuel du territoire, fondement de sa politique d'aménagement et de développement durable du tourisme :



Axe 1 - Structurer l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial autour des « Rondes du Canigó » :

Une étude diagnostic de l'hébergement touristique marchand du pôle touristique a été réalisée par la CCI.

Axe 2 – Valoriser, promouvoir et rendre visible l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial du Canigó, Montagne sacrée des catalans :

Une action de promotion pluriannuelle de l'offre « bien-être » des cinq stations thermales a été portée par le Comité Départemental du Tourisme.

Axe 3 – Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination à travers les démarches collectives ou transversales et décloisonnées :

Une action de formation développement a été mise en place auprès de l'ADEPFO, pour faire en sorte que les acteurs socioprofessionnels s'emparent du développement du territoire et, par leur capacité à produire ensemble et à imaginer, contribuent directement à l'émergence et à la consolidation d'une destination Canigou.

Avec le soutien des financements de l'État (Massif) et des collectivités locales, ce sont 16 opérations qui ont contribué à construire la destination « Canigou ».



Ep



L'approche véhiculée par les démarches de développement durable a été un levier pour amener de nouvelles idées concernant la mise en forme du projet territorial du Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" a ainsi été attribué pour la première fois à un territoire transfrontalier et la Convention à 10 ans a été signée en mai 2010. Cette signature a été suivie par l'attribution du dispositif "Service éducatif" en 2011 par l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication.





La construction de ce projet a été menée de manière partagée et concertée (près de 70 partenaires ont participé de très près et régulièrement aux travaux menés). En effet, plus de 30 réunions ont été réalisées. L'innovation apportée par la démarche de territoire et en relation avec son caractère transfrontalier repose sur la création d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) pour assurer la gestion de cette nouvelle structure. Sa particularité a été de construire son projet autour de l'idée de la structuration de l'offre de promotion du patrimoine existante, en qualifiant cette offre (par la mutualisation des moyens de communication ou par la création d'outils mutualisés nouveaux) mais surtout par l'amélioration de la lisibilité de l'offre existante.

Le label insiste sur la mise en place d'un réseau de professionnels du patrimoine (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers). A sa création en 2010, l'effort du service a donc été mis sur la qualification des professionnels en place sur le territoire et les nouveaux recrutés. Ainsi, 5 personnes faisaient office de guides pour 5 collectivités. Aucun n'était guide conférencier mais certains étaient guides interprètes. Après la formation et l'organisation de l'examen, l'ensemble des guides ont été agréés "guide conférencier" et un nouveau guide conférencier et 3 guides de Catalogne sont venus renforcer le réseau professionnel territorial.

En ce qui concerne les prestations touristiques (visites guidées et randonnée patrimoine), seules les 5 communes précédemment citées proposaient des visites guidées. Avec la création du Pays d'Art et d'Histoire et compte-tenu de la professionnalisation de l'ensemble des guides, il a été décidé de procéder par complémentarité et de faire intervenir les guides du Pays d'Art et d'Histoire sur les communes ne possédant pas de prestations. Ainsi, entre 2010 et 2013, le territoire est passé de 5 à 23 communes proposant au moins une prestation touristique par un quide ou un accompagnateur professionnel.

De nouvelles dynamiques

Valorisation du patrimoine mémoriel du Pays Pyrénées-Méditerranée :

La richesse du patrimoine culturel mémoriel présent sur le territoire du PPM, (zone de passage, de transport, d'exil, d'affrontement...) permet d'envisager une valorisation touristique qui sera essentiellement développée dans la prochaine période 2014-2020. Cependant dès février 2013 le PPM a amorcé une première thématique sur l'exil républicain espagnol et plus particulièrement sur la « Retirada » de 1939. Un comité technique composé des responsables d'offices de tourisme, des services culturels des communes concernées, des sites de références, du réseau culturel Terre Catalane, du Conseil Général et du Conseil Régional s'est réuni à deux reprises pour définir conjointement la méthode et affiner les objectifs du projet

qui s'articule en deux temps. En juillet 2013 a été éditée et diffusée une carte localisant les éléments patrimoniaux, répondant aux critères de sélection fixés pour cette édition. Elle permet de circuler et de visiter les différents lieux de mémoire et elle est diffusée en plusieurs langues : français , espagnol, catalan et anglais. Il y sera aussi recensé les activités de découverte et événements commémoratifs prêts à accueillir du public à l'échelle du Pays. Ce document est disponible auprès des offices de tourisme et des sites référencés. Il peut être téléchargé sur notre site et sur les sites des offices de tourisme du territoire. Dans un deuxième temps il sera réalisé un plan de valorisation dont l'objectif est d'identifier le patrimoine méconnu à ce jour, afin de renforcer la structuration et le développement d'une offre mettant en synergie les différentes initiatives de mise en valeur. Il prendra en compte la dimension transfrontalière de l'exil républicain et associera les partenaires sud-catalans en s'appuyant sur les réseaux déjà existants. Ce projet devra s'articuler par ailleurs avec les projets à l'échelle départementale, régionale (Mémorial de Rivesaltes) voire nationale (les chemins de Mémoire).

Au-delà d'une approche touristique qui permet aux visiteurs de circuler sur ce territoire transfrontalier, cette démarche s'inscrit dans le « devoir de mémoire » afin d'apporter des outils pour comprendre et expliquer des événements historiques caractéristiques des zones frontières. Ainsi, la population locale et notamment le jeune public devraient bénéficier de ces travaux.

Développement du Tourisme Durable sur un espace transfrontalier



Ce projet, qui a débuté en juin 2012 et dont l'objectif est de construire une destination touristique durable et innovante sur un espace transfrontalier, rassemble comme partenaires fondateurs : le Consorci Terra de Pas, la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille et le Pays Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les Universités de Perpignan avec l'ICRESS et de Gérone avec l'INSETUR.



Sa première phase, financée dans le cadre du Fonds Commun d'aide aux Micros projets transfrontaliers, octroyé par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et la Generalitat de Catalogne a permis de réunir les acteurs publics et privés de chaque côté de la frontière et de poser les bases d'un futur projet de coopération pour la période 2014-2020.

Nouvelle stratégie de développement touristique 2014-2020

Compte tenu de l'importance du poids économique de l'activité touristique sur notre territoire; au vue également des évolutions que connaît ce secteur d'activité, le Pays Pyrénées-Méditerranée avec l'ensemble des acteurs du tourisme a engagé la redéfinition de la stratégie territoriale de développement du tourisme durable de notre territoire. Cette stratégie se veut être en continuité de la nouvelle stratégie Départementale mais aussi Régionale.

L'objectif principal de cette démarche est de renforcer la répartition des flux touristiques du littoral vers l'arrière-pays afin d'améliorer les retombées économiques, en structurant une offre territoriale de qualité basée sur ce qui fait l'identité et l'attractivité du territoire, et répondant aux attentes de clientèles cibles. Ce travail se fera dans la continuité des projets de la fin de cette période qui ouvrent de nouvelles perspectives de développement touristique (étude de valorisation du patrimoine de l'eau dans la vallée du Tech, projet de classement des Fêtes de l'Ours en Haut-Vallespir au patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO ...).

Cette démarche se déroulera en trois étapes :

- Un état des lieux des potentialités touristiques.
- Un état des lieux des typologies de clientèles.
- Un travail d'assemblage de l'offre et de la demande.

Les premiers ateliers de travail de la phase 1 ont eu lieu en juin 2013.

Un territoire tourné vers une amélioration continue

On synthétise communément le concept de développement durable (DD) d'une simple phrase : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, [...] et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité" (rapport Brundtland, 1987). Il se situe à l'intersection des trois sphères économiques, environnementales et sociales.

Mais il ne se résume pas à cette définition : c'est également un **mode opératoire** qui s'appuie sur des principes fondamentaux (solidarité, approche transversale,...), que nous nous attachons à mettre en œuvre en nous appuyant sur ces éléments de démarche déterminants :

- la participation des acteurs du territoire ;
- la transversalité des approches ;
- l'organisation du pilotage ;
- l'évaluation ;
 - ... le tout participant d'une stratégie d'amélioration continue.

C'est ainsi que nous avons construit un projet d'avenir partagé avec l'ensemble des acteurs locaux, fondé sur une approche transversale (et non sectorielle) du développement. La stratégie territoriale formalise les grandes orientations de ce projet, et c'est dans ce cadre que le Pays agit depuis 1999 dans une perspective d'amélioration continue de la situation du territoire et de la qualité des démarches engagées.

Cela étant, concernant la démarche du Pays, trois éléments ont été identifiés en amont de la demande de reconnaissance Agenda 21 de la stratégie du territoire comme étant à questionner et à travailler plus spécifiquement : il s'agit du suivi-évaluation, de la transversalité des approches et de l'exemplarité de la structure.

Vers une culture commune de l'évaluation

Fin 2008, émerge la volonté de mettre en place une **démarche globale de suivi-évaluation** des projets de développement du territoire. Il est alors décidé de **s'appuyer sur les programmes structurants** (Contrat de Pays, Leader, FEP), et **d'adopter une démarche pragmatique** (produire rapidement des outils opérationnels, tout en prévoyant leur évolution, leur évaluation, leur amélioration progressive) afin de donner des réponses concrètes et réalistes pour tendre vers les objectifs identifiés.

Les quatre objectifs alors identifiés (non hiérarchisés) sont :

- **pédagogique** : contribuer à l'amélioration des initiatives: induire une véritable culture de l'amélioration et optimiser l'animation territoriale,
- **gestionnaire** : améliorer la gestion administrative et financière des projets : et notamment suivre la consommation des crédits, les échéances telles que la caducité des subventions,
- **instrumental** : être en mesure d'agir en vue de l'amélioration des programmations via notamment l'identification de ce qui fonctionne / ne fonctionne pas pour chaque type d'action au regard de la stratégie de développement durable du territoire,
- **déontologique** : rendre des comptes et faire savoir auprès des partenaires financiers, des élus locaux, du grand public, autant pour contrôler que pour communiquer.





Dans ce cadre, les travaux s'organisent de la façon suivante en 2009 :

- La création d'une **grille d'analyse**, support d'un examen partagé de chaque projet à toutes les étapes de son existence, notamment au regard des trois piliers de développement durable.
- La création d'un guide, support pédagogique à l'attention des porteurs de projets.
- La création d'une **fiche de suivi**, support de contrôle de l'état d'avancement des projets.
- La création d'un **tableau de bord** support du suivi technique et financier des projets.
- Le tout concourant à terme à la création d'un **observatoire du contrat de Pays**, support de la gestion des projets et de l'appréciation des réalisations et des effets des programmations.

En 2010, une **enquête auprès de 58 porteurs de projet et des partenaires techniques et financiers** du Pays permet de mesurer l'efficacité des outils testés sur la programmation 2009, de les faire évoluer et de construire des méthodologies associées afin d'améliorer leur utilité et leur utilisabilité.

En parallèle, via la constitution d'un groupe de travail partenarial « Évaluation », et via une expérimentation portée dans le cadre de l'évaluation du PER, les travaux se poursuivent et conduisent à inventer de nouvelles procédures pour renforcer la participation et l'appropriation de suivi-évaluation : séminaire annuel d'échange des porteurs de projets du territoire, « dialogue final » autour de chaque projet finalisé...

Après l'opération

Le dialogue final

Le "dialogue final" se matérialise sous la forme d'une réunion associant toutes les parties prenantes du projet, afin d'en faire collectivement le bilan. Cette discussion doit permettre de faire ressortir les points forts du projet, de reconnaître ensemble son résultat et ses effets. Il sera également l'occasion d'échanger sur les solutions à apporter à d'éventuels points de blocage rencontrés, sur les dispositifs à mettre en place pour mesurer les effets à moyen/long terme le cas échéant.

Cependant, la suppression en 2010 du Contrat de Pays (cadre sur lequel repose alors largement la démarche et les outils créés) ainsi que des évolutions au sein de l'équipe du Pays ont été des facteurs limitant le maintien des travaux.

Les outils et méthodes élaborés demeurent ensuite pour partie exploités dans le cadre des programmes Leader et FEP, mais, en l'absence de nouveaux mécanismes de collaboration à l'interface entre les acteurs du territoire et les partenaires financiers Région et Département, une grande partie des actions concourant au développement du territoire échappent alors à la démarche bâtie par le Pays.

Les réflexions menées en 2012-2013 pour l'élaboration d'une stratégie 2014-2020 pour le territoire offrent une opportunité pour le Pays de relancer le travail sur le suivi-évaluation de façon largement partagée.

Plusieurs enjeux sont identifiés dès la reprise de ces travaux :

- La difficulté à établir un référentiel d'évaluation pertinent pour le projet de territoire.
- Il est illusoire (dans un contexte tel que le nôtre) d'imaginer disposer des données permettant de mesurer de façon tout à fait exhaustive et objective les effets des actions ou politiques. L'acquisition et le traitement de celles-ci représenteraient un coût qui dépasserait de beaucoup celui de l'action / la politique visée...

Il est donc nécessaire, après avoir fait un travail collectif sur le sens de l'évaluation (que veut-on évaluer, et pourquoi), de construire un référentiel d'évaluation qui soit adapté au territoire, aux actions, et à leurs acteurs. Cette construction ne peut se faire que dans le temps, et de manière partagée, c'est-à-dire mobilisant un maximum d'acteurs (élus, techniciens, porteurs de projets..).

 La difficulté à mobiliser sur ce sujet souvent mal compris, qui nécessite pourtant du temps et des moyens humains qui ne sont pas toujours disponibles.

Compte tenu des contraintes et plan de charge de chacun, le sujet de l'évaluation mobilise assez peu. Il pourrait donc être tentant de présenter l'évaluation comme une obligation pour amener les porteurs de projets à s'impliquer dans cette démarche.

Cependant, présentée comme une obligation, l'évaluation est vécue comme un contrôle; dans ces circonstances, comment apprécier de manière objective et partagée les effets d'une politique / d'une action ? L'expérimentation menée sur l'évaluation du PER a permis d'observer les effets pervers de cette perception du sujet, lorsque des porteurs de projets, s'auto-censurant par peur de la sanction / du jugement, masquaient les effets, y compris positifs, de leur action.

Il est donc indispensable :



- de faire un **effort important de pédagogie** en amont et tout au long du processus, afin qu'il ne soit perçu ni comme une fin en soi, ni comme une sanction, mais bien comme un outil partagé de pilotage du projet (de territoire).
- de consacrer des **moyens humains importants pour la mobilisation des acteurs**, qui nécessite à la fois une animation soutenue et des outils innovants.

Fort de ces constats le Pays souhaite stimuler l'appropriation d'une culture commune de l'évaluation et c'est pourquoi il expérimente l'utilisation d'outils participatifs d'animation des réunions.



Globalement, si la démarche du Pays Pyrénées-Méditerranée en matière de suivi-évaluation n'a pas produit l'outil miracle répondant à tous les objectifs que l'on prête à l'évaluation, elle a en revanche posé les bases d'une amélioration continue de son action. L'expérimentation de divers outils et méthodes, les réflexions partagées avec les acteurs du territoire, ont permis de créer une culture commune des éléments de démarche associés au développement durable, mais également de mieux cibler l'action d'évaluation du Pays et ses objectifs, et de mieux dimensionner les moyens à mettre en œuvre.

Ayant confronté cette analyse dans le cadre du comité technique du Pays, en ayant validé les principes avec les partenaires locaux, et conscient que l'évaluation est primordiale pour communiquer (être reconnu et rendre compte) et capitaliser (améliorer, anticiper, alimenter la prospective), le Pays envisage de relancer et pérenniser l'animation de cette démarche.

La transversalité des approches

La transversalité est, comme on peut le constater en comptabilisant le nombre de références à cet élément de méthode dans le bilan du programme d'actions 2008-2013 (cf. vignettes **T** dans le chapitre « un territoire rural en action », p. 16 à 31), véritablement un élément inhérent à la démarche du Pays.

C'est tout d'abord via la gouvernance elle-même qui associe à tous les niveaux Conseil de Développement, Comités de Programmation, de Pilotage et Techniques, un ensemble d'acteurs issus d'horizons thématiques, statutaires, etc. différents, qu'il est possible de croiser les regards et d'introduire cette transversalité. Mais c'est également une véritable culture au sein de l'équipe technique du Pays, qu'il convient parfois d'appuyer par des outils.

En la matière, la grille d'analyse des projets évoquée plus haut est apparue comme un outil permettant d'améliorer la transversalité au sein des programmes d'actions.

Cette grille permet de réaliser l'analyse de projets divers au regard de 27 critères communs identifiés comme déterminants pour le développement harmonieux du territoire et regroupés en 5 axes :

- L'impact sur le plan environnemental.
- L'impact sur le plan social et culturel.
- L'impact sur le plan économique.
- La prise en compte du contexte et des acteurs du territoire.
- Les qualités intrinsèques du projet.

L'examen partagé de projets par une diversité d'acteurs (en comité technique Pays / en comité technique Leader) autour d'une diversité de critères a visiblement permis d'apporter un éclairage transversal sur des opérations sectorielles, mais également de mettre en évidence ponctuellement des pistes d'amélioration de projets déjà largement transversaux (maquette 2010 du contrat de Pays : plus de 20 pistes d'amélioration dégagées sur 70 projets examinés).

Cependant, si son utilisation ponctuelle permet ainsi d'améliorer les projets, son utilisation massive et systématique sur la totalité de la programmation Leader (140 projets) est trop lourde à mettre en œuvre compte tenu du nombre de critères à renseigner. Ainsi, elle est réputée essentielle à maintenir pour la qualité de la démarche du Pays ; cependant, et afin de la rendre utilisable de façon systématique en vue de la période 2014-2020, une simplification de l'outil est nécessaire.

Le Pays a-t-il apporté une plus-value en termes de transversalité sur les actions menées sur le territoire ?

(Question évaluative n°4)

Le Pays, par la diversité des acteurs qu'il réunit dans les instances de réflexion, de décision et de pilotage, et aussi par son animation empreinte d'une « culture de la transversalité », introduit de la transversalité dans des projets au départ plus ou moins sectoriels. Ces projets prennent ainsi de l'envergure, gagnent en visibilité notamment auprès des partenaires financiers, et contribuent à un développement plus harmonieux du territoire.

Pour autant, cette « culture » demeure fragile, et il convient de faire preuve de vigilance afin d'avoir toujours à l'esprit cette notion essentielle lors du travail sur les projets territoriaux. Cela pourra passer notamment par un appui sur des outils adaptés au travail en commun avec les acteurs du territoire (ex. la grille d'analyse, améliorée, une recomposition des commissions thématiques) mais également au sein même de l'équipe d'animation.

Exemplarité de la structure

L'activité de développement local qui est le cœur de la mission du Pays repose sur plusieurs catégories de missions qui relèvent :

- d'une part de travaux administratifs (mobilisation et gestion de financements, rédaction de documents d'orientations stratégiques, création d'outils d'aides à la décision, veille informative et réglementaire...)
- d'autre part de l'animation des acteurs locaux (organisation/animation de réunions de concertation, de sensibilisation, de pilotage, rencontre et accompagnement de porteurs de projets, mise en œuvre d'expérimentations...)

Ces deux catégories de missions considèrent deux postes de dépenses (économiques et environnementales) que sont les **fournitures** et les **distances parcourues** sur le territoire et au-delà.

Avec la reconnaissance Agenda 21 de la démarche du territoire, la structure a aussi souhaité veiller à améliorer ces pratiques dans ces domaines.

Les efforts qui ont été consentis relèvent alors de :

- La maîtrise des impressions et de la consommation de papier : cette action a été mise en place à partir du début de l'année 2012.
 - Une **diminution de 60%** des impressions noir/blanc a été observée.
- Le développement du covoiturage:
 Chaque membre de l'équipe du Pays parcourt en moyenne depuis 2008 et chaque année, près de 7000 km.



En 2011, un suivi précis des distances non-parcourues a été mis en place. La première année, ce suivi permet de mettre en lumière une **réduction de 15% des déplacements** et donc des émissions de Gaz à Effet de Serre.

En 2012, la tendance s'est maintenue avec 24% des déplacements évités, et cette année, à miparcours, on enregistre déjà 27% de réduction des distances parcourues. Cette pratique, au-delà de permettre de réduire le poste de dépenses liées aux défraiements et d'infléchir le bilan de carbone de la structure, contribue aussi à la qualité des relations professionnelles que peuvent entretenir les membres de l'équipe. En effet, le covoiturage est proposé pour les déplacements sur les lieux de réunions ou de rendez-vous et se font soit entre membres de l'équipe soit avec des partenaires locaux techniques, institutionnels et élus.

La structure a-t-elle mis en place des actions pour améliorer son exemplarité et avec quel résultat ? (qualité de la démarche en interne)

(Question évaluative n°7)

La décision d'améliorer les pratiques en interne sur les postes considérés comme les plus impactants sur l'environnement, à savoir les fournitures administratives et les déplacements, a donné suite à une rationalisation des impressions papier et à une incitation au covoiturage. Le suivi mis en place sur ces actions a permis de comptabiliser en 2012 des impressions noir et blanc réduites de plus de la moitié et un quart des déplacements évités.

Ces actions, couronnées de succès, permettent à la fois la diminution de l'empreinte écologique du fonctionnement du Pays, et la construction d'une conscience collective de ces problématiques.

Elles amorcent un effort à accentuer : du développement du covoiturage vers l'évitement des déplacements lorsque c'est pertinent (grâce à des outils tels que Skype), et de la diminution des impressions de façon individuelle à une réelle organisation collective de la gestion documentaire (avec l'aide d'outils numériques de travail collaboratif). On pourrait également imaginer des actions inscrites dans le fonctionnement même de la structure (investissement dans les énergies renouvelables,..)

On note par ailleurs la nécessité de rendre compte des résultats des efforts de chacun afin d'alimenter la motivation et l'implication des uns et des autres dans ce sens.